CONDITIONS DE L'ABEILLE.

[illegible] quotidien, une année d'avance......$12
[illegible] la Campagne deux fois par semaine, [illegible]
[illegible] d'avance [illegible]
[illegible] pourra cesser de souscription, sans donner [illegible] une semaine avant l'expiration.

ANNONCES.—Une piastre par chaque dix lignes, pour [illegible] insertion, et [illegible] pour la [illegible] quente. Aucun avis ne [illegible] chaque insertion subséquente [illegible] pour moins d'une piastre, pour chaque [illegible]

ANNONCES qui ne doivent paraître que par intervalles [illegible] une piastre par dix lignes, pour chaque [illegible]

LES ANNONCES qui ne porteront pas la durée de l'insertion [illegible] publiées pendant un mois, et devront être [illegible] conséquence de cette disposition.
Le privilège des souscripteurs aux avis est limité aux annonces qui ne sortent pas de la ligne de leurs affaires [illegible]

OFFICIEL.

L'AVIS est par le présent donné qu'un contrat a été passé entre les soussignés et MM. Magne & Weisse, propriétaires de la gazette l'Abeille, pour la publication pendant l'année prochaine entière (1846) des tous les avis désignés dans l'acte du 16 mars 1843, au prix de UNE PIASTRE pour chaque cent mot, par chaque publication [illegible] dans chaque langue.
Nlle Orléans, 27 décembre 1845.
Wm. DE BUYS, Trésorier de l'Etat
ROBT. C. NICHOLAS, Sec. d'Etat

POUR LES ATTAKAPAS.—Le vapeur ST. MARY, capitaine D. R. Magruder [illegible] partira samedi, 13 courant, à midi [illegible] des passagers pour St. Martinville [illegible] Franklin, Centreville, Pattersonville [illegible] Berwick, Bayou Bœuf et tous les [illegible] Pour plus amples informations s'a[dresser à]
JOHN HALL, 4 Front Levée.
[illegible] P. J. PAVY & Co.

A VENDRE.—Le vapeur WAVERLY, ses [illegible] apparaux [illegible] [illegible] les voyages des At[takapas] [illegible] que l'on voudra [illegible] s'adresser à JOHN HALL, 4, Front Levée.
[illegible] Waverly est fortement construit et tire très [illegible] 26 m

Pour Mandeville, Madisonville et Covington.
PAQUEBOT REGULIER.
Le [illegible] neuf SULTAN, capitaine J. W. [illegible] commencera ses voyages réguliers [illegible] Nouvelle Orléans et Covington [illegible] du Lac Pontchartrain, tous les [illegible] exceptés [illegible] à l'arrivée des chars [illegible] A. M. et partant de Covington [illegible] excepté le dimanche, à six heures et [illegible] arrivant au railroad, pour prendre les [illegible] S'adresser à
J. F. BERCIER & Co., Agents
54 Vieille Levée

A VENDRE.—Le steamer PATRICK HENRY, ses apparaux, agrès et meubles, tel qu'il [illegible] sur l'autre bord du [illegible] bon marché, s'adresser à [illegible]
JOHN HALL
Agent des propriétaires.
[illegible] steamer, ayant deux bonnes machines à [illegible] en bon ordre, ses chaînes, [illegible]

Le capitaine J. M. SCOTT, ayant acheté le [illegible] BELLE CREOLE, si avantageusement connu, a l'honneur d'informer ses [illegible] que le dit vapeur continuera ses voyages [illegible] BAYOU SARA, partant de la Nouvelle-Orléans les [illegible] et Mercredis, à dix heures du matin [illegible] Sara tous les Lundis et Vendredis à onze [illegible] dans ses voyages du mercredi se rendra [illegible] Scott, sollicite respectueusement le patronage [illegible]
[illegible] BELLE CREOLE partira positivement dimanche [illegible] courant [illegible] passage, s'adresser au capitaine à bord.

BATEAU DE LA MALLE ENTRE LA NOUVELLE-ORLEANS ET BAYOU SARA.
ARRANGEMENT POUR LE PRINTEMS ET L'ÉTÉ.
BATEAU A VAPEUR CLINTON, CAPT. BAIRD.
Conformément au contrat passé pour cette route, à dater du 1er mars, le bateau à vapeur CLINTON, partira de la Nouvelle-Orléans tous les dimanches et mercredis, à 10 heures A. M. [illegible] Brilliant et opérera son retour de Bayou Sara [illegible] lundis et vendredis, à 10 heures A. M. se chargera [illegible] ci-dessus mentionnées.
[illegible] que le Clinton continuera ses [illegible] l'été, et le capitaine Baird sollicite [illegible] la continuation du patronage de ses [illegible] Pour fret ou passage, s'adresser à bord, [illegible]
W. H. AVERY.
[illegible] le Clinton ira jusqu'au Fort Adams, [illegible] les jeudis après-midi.

BATEAU DE REMORQUE ET D'ENTREPRISE.
[illegible] Vieille Levée près l'encoignure St. Louis. [illegible] de faire remorquer [illegible] bâtimens allant prendre un chargement [illegible] bas de la côte, et [illegible] grande promptitude et aux prix les plus modérés [illegible] beaucoup de tems à [illegible] entrepôt de cha[illegible] intérêt de s'adresser au soussigné [illegible] transporter le long des navires [illegible] Il gagneront con[illegible] bateaux du soussigné [illegible] à un taux excessivement bas.
ROBERT MURPHY.
No 62, Vieille Levée

PAQUEBOT POUR LAFOURCHE.
Le steamer FAME, capitaine A. Dugas, a [illegible] expressément pour ces voyages, [illegible] partira pendant toute la saison pour le [illegible]
[illegible] GRAUD & [illegible]NRY, 14 Bienville.

POUR NEW-YORK.—Le navire WA[illegible] [illegible] ayant la plus grande partie [illegible] s'adresser à bord vis à vis le [illegible]
J. W. STANTON & Co.
[illegible]

POUR NEW-YORK.—Cette semaine [illegible] OSWEGO, capt. H. Mason, [illegible] passages, partira [illegible] s'adresser à bord, en face [illegible]
JAMES E. WOODRUFF,
60, Camp.

POUR NEW-YORK.—Le navire PLA[illegible] [illegible] maintenant en chargement [illegible] Pour fret ou passage, s'adresser à
J. P. WHITNEY & Co.
73 Camp

POUR BOSTON.—Le brick PLYMOUTH [illegible] partira sous peu [illegible]
L. H. GALE,
93 Commune

POUR LA HAVANE.—Le paquebot [illegible]
[illegible] GAYNAUD, CUCULLU & Co.
[illegible]

POUR LE HAVRE.—Le navire PAC[illegible] [illegible] partira sous peu [illegible] s'adresser à
L. H. GALE, 93 Commune

POUR LE HAVRE.—Partant le 20 juin [illegible] VESTA, capitaine [illegible] partira [illegible] s'adresser à
JENKINS & TIGLER,
7 Royale

POUR LE HAVRE.—Le navire paquebot CHATEAUBRIAND, capt. Laborde, ayant la [illegible] son chargement engagé, partira [illegible] s'adresser à
[illegible] MOLLIER, rue St. Louis,
[illegible] JENKINS & TIGLER, 7, Royale.

POUR LE HAVRE.—Le navire ALES[illegible] partira sous peu. Pour fret de [illegible] s'adresser à L. H. GALE,
93 Commune

POUR LE HAVRE.—Le navire LEODES, [illegible] sous peu. Pour fret [illegible] s'adresser à
L. H. GALE, 93 Commune

POUR LE HAVRE.—Le navire EMPEROR, [illegible] partira sous peu. Pour [illegible] ayant de beaux [illegible]
[illegible] TURKET, 39, Bienville,
L. H. GALE, 93 Commune

POUR LIVERPOOL.—Le navire DAL[illegible] [illegible]
L. H. GALE, 93 Commune

POUR LIVERPOOL.—Le navire ME[illegible] [illegible] partira sous peu [illegible] passage, s'adresser à
L. H. GALE, 93 Commune

POUR VENISE.—Le navire PERSIAN, [illegible] partira sous peu. Pour passage [illegible] s'adresser à bord, [illegible]
93 Commune

POUR GENES.—Le navire CLARA, capitaine [illegible] Pour passage [illegible]
L. H. GALE,
93 Commune

POUR TRIESTE.—Le navire MOZART, [illegible] Pour passage [illegible]
L. H. GALE,
93 Commune

POUR LIVERPOOL.—Le navire [illegible] [illegible] passage, s'adresser à
L. H. GALE, 93 Commune

POUR LIVERPOOL.—Le navire ME[illegible] [illegible] sous peu. Pour [illegible] s'adresser à
L. H. GALE, 93 Commune

POUR LIVERPOOL.—Le navire LUCY [illegible] chargement engagé [illegible] s'adresser [illegible]
L. H. GALE, 93 Commune

POUR LIVERPOOL.—Le navire ASH[illegible] [illegible] partira sous peu [illegible] s'adresser à
L. H. GALE, 93 Commune

POUR LIVERPOOL.—Le navire LAI[illegible] [illegible]
L. H. GALE, 93 Commune

POUR LONDRES.—Le navire PHAR[illegible] [illegible]
L. H. GALE, 93 Commune

POUR CORK.—Le navire CANTON [illegible] Pour passage [illegible]
L. H. GALE, 93 Commune

POUR LIVOURNE.—Passage seulement. Le [illegible] SHANNON, capitaine Newell [illegible] ayant de beaux emménagemens [illegible]
L. H. GALE, 93 Commune

POUR LIVERPOOL.—Le navire [illegible] [illegible] sous peu. Pour fret [illegible]
L. H. GALE, 93 Commune

[illegible] l'équipage du brick [illegible] CHARLES DUFOUR.

CHANGEMENT DE DOMICILE.—L'agence de la Banque [illegible] Caroline du Sud, a été transportée [illegible] No. 56 rue du Canal. 7 mai—1.

SARDINES.—150 boîtes, dites 3/4, sardines à l'huile, à vendre par TH. BAILLY BLANCHARD,
99 rue de la Douane

CHAPEAUX.—2 caisses chapeaux de soie de Paris, en [illegible] des navires Elisabeth-Ellen et Chateau[briand], à vendre par TH. BAILLY BLANCHARD,
99 rue de la Douane

COGNAC.—10 demi pipes et 20 quarts de pipes cognac Pellevoisin quatrième preuve, 10 barils Cognac de [illegible] Pellevoisin, première preuve, 10 barils [illegible] marque Pellevoisin, première preuve, article supérieur, à vendre par TH. BAILLY BLANCHARD,
99 rue de la Douane

COSAQUES! COSAQUES!
AVIS AUX CONFISEURS.

LE soussigné vient de recevoir par le Chateaubriand du Havre, un assortiment de cosaques ordinaires.
Vve. HEBERT,
12 juin libraire, 149 Chartres

F. V. RASPAIL.
MANUEL annuaire de la Santé, 1 vol. en vente chez V. HEBERT,
13 juin libraire, 149 Chartres

GUIGNOLET—120 paniers par 6 bouteilles, à vendre par NUMA LACOSTE,
25 m 103, Royale

SONT [illegible] les personnes dont les noms suivent [illegible]

A
Anderson, (John) et son [épouse]
B
Baudroux, Julien de Maillé
Boillon, Alexandre
Barthe, Louis Joseph
Bodelais, Philibert
Bouzac, Ecois Castagne
Berdou, Auguste
Beck, Michel
C
Cantegrit, Pierre Lepage
Caillet, Antoine,
Calmel, Baptiste,
Cyrille, Roland
Chartier, Jacques Richard
Clogenson, Fanny (Bois l'évêque)
Chaucher, (les époux)
Chalorge, Auguste
Charriere, Jean Eugène
D
Deporet, Eléonore
Demolliens, Amédée
Denechaud, Antoine
Ducoron, Jn Bte Lucien
D'Herele, T
Deshout, Dominique
Dazet, Julien
Donat, Marcel B
Delatre,
D'Usson, de St Soupplet
F
Felix Vincent,
Forestier, Antoine
Fruchot,
G
Gusman, les époux
Gary, Pierre
Germont, Jacques
J
Jannin, Claude, François
L
Le Gouster,
Laine, Charles
Louniiet, Jean
Labusquère, Cyrille
Lacaze, Firmin
M
Michel, Jacques
Mauras, Jacques et Pierre
Mermet, Georges
Mainville, veuve Deporet
Meyer, les époux
Macon, Fçoise femme Poirrier
P
Perroux, Louis Ernest
Flaisent, Jeune
Poujet fils,
Q
Quairez, Charles
R
Rousselin, les époux
Romieu, Alexandre
Robert, Pierre
T
Tetard, Remi
Trinchery, Emile
V
Viau, Antoine

La chancellerie du Consulat de France, située encoignure Remparts et St. Pierre, est ouverte tous les jours de dix heures du matin à trois heures de l'après-midi.
2 juin

Dr. E. COMMUNY, CHIRURGIEN DENTISTE

LE Dr. L. DUPERRON a l'honneur de prévenir les habitans de la Nlle. Orléans, qu'ayant cédé son cabinet à M. le Dr. E. Communy, il espère que les personnes qui l'ont honoré de leur confiance voudront bien la continuer à son successeur, qui la mérite par ses talens et ses capacités.

Le Dr. E. COMMUNY prévient le public qu'il tient son cabinet ouvert depuis 8 heures du matin, jusqu'à 4 heures du soir, rue Bourbon 280, entre Dumaine et Saint Philippe. 22 déc

J. F. GUION, W. GUINNESS, JNO. BUSH.
GUION & Co.
Encoignure St. Charles et Canal, Nlle. Orléans.
(ENTREPOT, No. 19, MAIDEN LANE, NEW-YORK.)
Importeurs
De marchandises anglaises, françaises, allemandes, turques et chinoises.
Beaux Articles de Fantaisie.
Coutellerie, Eventails, Boîtes enjolivées, Nécessaires de toilette, Accordéons, Cannes, Ombrelles, Peignes, Brosses, Parfumerie, Bourses, Plumes et Crayons en or, &c. &c. &c. le tout en gros et en détail.
OBJETS A USAGE DE CORPS, POUR HOMMES,
Chemises, Caleçons, Chaussettes, Bretelles, Echarpes, Cols, Cravates, &c. &c. &c.
5 mai—1m

Chemises, Gilets de peau et Caleçons.
C. M. SIMPSON, rue de Chartres, No 33, encoignure de la Douane, offre à vendre à des prix modérés un grand assortiment de chemises, gilets de peau et caleçons, chemises de coton aux devant en toile; do do qualité supérieure, chemises de toile fines et surfines, chemises de couleur, do à raies et de fantaisie; gilets de peau en coton, en laine et en soie, caleçons de soie, de coton, de coutil et de toile, tous ces articles seront vendus bon marché pour clore des factures. 14 mai

MOUSSELINES SUISSES.
A VENDRE à bas prix pour clore une consignation un lot de Mousselines Suisses de diverses sortes:
Mousselines unies 4/4 et 5/4 de tous prix;
Dito damassées à jour 6/4, très bel article pour rideaux;
Dito brodées au crochet variées de genre do;
Dito rideaux tout fait à bordures;
Dito brochées et à carreaux pour moustiquaires et rideaux, &c. Ces articles seront vendus au prix de fabrique, pour clore,
L. B. RICHARD,
14 mai 33, Douane, au 1er étage.

AUX VOLONTAIRES POUR LE TEXAS.
LES soussignés offrent à vendre:—50 douzaines chemises gingas garanties fil, bien cousues, 30 do chemises françaises en couleur bon teint, 50 do chemises blanches bon marché, 40 do bretelles ordinaires, 30 do gants blancs Berlin pour militaires. LOISON & SYLVESTRE,
12 mai 36, Chartres

EN magasin et à vendre par les soussignés:—250 caisses vin vieux, 75 paniers huile d'olive, 24 o. Plagniol, 75 paniers huile d'olive en 1/2 bouteilles,
250 milliers bouchons de toutes qualités,
25 paniers bouteilles vides.
175 caisses absynthe suisse et de Marseilles; 100 caisses salaisons assorties; 15 estagnons eau de roses,
25 estagnons eau de fleurs d'oranger, 30 caisses do. do.
80 caisses liqueurs ordinaires en bouteilles, 1/2 et 1/4.
31 do kirsch, 12 do Curaçao, 10 c. chinois à l'eau de vie, 10 paniers vin de Champagne.
En douane—5/4 de pipes eau de vie vieille 1827
[illegible] 1/4 do do [illegible] 1832
12 mai LOISON & SYLVESTRE, 36, Chartres

CHAMPAGNE.
EN débarquement du navire Emperor, du Havre:
25 paniers vin de Champagne, SHIELD BRAND.
25 do do en 1/2 bouteilles, do
A vendre par LOISON & SILVESTRE,
19 mai 36, rue de Chartres.

Marchandises d'été et de Printemps.
NOUS venons de recevoir la balance de notre assortiment de marchandises sèches, consistant en: Bareges, organdis, balzorines dessins à la mousseline et à la Taglioni, mousselines de laine 25, 30 et 31 escalins, gingans à 25 cents, calicots français léger, dernier modèle, à 20 cts mousselines blanches, mousseline Suisse, jaconat [illegible], [illegible] pardessus, écharpes de barrège, écharpes de dentelle, mousseline blanche, do écharpes [illegible] riches brodées, bas de soie et de coton, [illegible] à frange, grand assortiment de toile [illegible] mouchoirs de toile avec bordures, [illegible] brodés, de poche, toile de table, damassée, surtouts de Russie, toile do, coutils blancs et cotonnades, fil de coton, gants à frange pour dames, do blancs, do, [illegible] bonnets, crêpes bleus et blancs, crêpes, [illegible] chapeaux, fil à coudre en fil, boutons, peignes, [illegible] &c.
Aussi un fort assortiment [illegible] d'été superfin, à vendre par DAVID & CHAPUS,
[illegible] 93 et 95, rue de Chartres, encoignure Conti

TRESOR DE LA POITRINE.
Sirop et Pâte pectorale de mou de veau, de Degenetais Pharmacien [illegible] à Paris.
DE tous les préparations destinées à guérir les affections de la poitrine, aucune n'a obtenu un succès aussi [illegible] que la Pâte Pectorale de mou de veau.
Cette pâte adoucit très promptement toutes les irritations de poitrine, facilite l'expectoration, calme instantanément les quintes de toux, prévient et guérit la coqueluche. Les rhumes, les catarrhes les plus rebelles, cèdent comme par enchantement à son usage; enfin on ne lui connaît pas plus efficace contre toutes les affections aiguës ou chroniques de la poitrine et des voies aériennes.
Il ne faut pas confondre la pâte de Degenetais avec celle de lichen d'Islande.
On trouve [illegible] sirop de mou de veau chez tous [illegible] de la Nouvelle Orléans. Dépôt général pour la vente en gros chez J. Tardos, No 7, rue Conti, dont la signature est apposée à chaque boîte. 10v

$35,000 D'HABILLEMENS EPAIS, A VENDRE, à des prix bien au-dessous de ceux payés jusqu'à présent à Nouvelle-Orléans, au No. 34, rue des Magasins.
27 jn ALFRED MONROE.

CHAPELLERIE PARISIENNE.
Rue de Chartres, No. 40.
L. SIMONET & Cie., viennent de recevoir par le navire Claiborne, du Havre, un nouvel assortiment de Chapeaux dernière mode:
3 caisses chapeaux soie extra fin;
2 do do castor blanc
1 do do feutre noir et gris,
[illegible] chapeaux paille d'Italie, pour hommes;
100 do do do pour enfans;
25 do do do cadets;
25 do do soie pour Amazone;
6 do do flambards gris et noir pour cadets;
Aussi un grand assortiment de fournitures, telles que peluche, Bordalone, coiffes, cuirs coussins, etc. [illegible]

A VENDRE par le soussigné, en débarquement du navire Floridian, de Bordeaux:
25 barriques vin rouge, Ambès;
25 do do Montferrand,
[illegible] do do Pauillac, 1841,
16 do vin blanc, Sauternes,
6 futailles eau de vie de cognac, fine champagne,
45 caisses cerises à l'eau de vie;
6 do de 12 flacons, prunes sèches;
4 do de 12 boîtes transparentes do;
1 mai EDOUARD LARONDE, 85, St Louis.

VINS en caisses—2000 caisses vin de Bordeaux,
500 caisses St. Julien, 500 do St Julien,
200 caisses Chateau Margaux, 200 do St. Estèphe,
500 do Château Larose,
300 do Canteniac,
100 do 3/4 bouteilles différentes marques,
100 do Vin blanc Sauterne, à vendre par
13 mai St. Vor. BARRETT, 21 Gravier

MOUCHOIRS DE BATISTE—200 douzaines de mouchoirs de batiste français, nouvellement reçus.
Aussi—50 pièces de Batiste d'une qualité supérieure, reçues directement de Combray, à vendre chez
L. H. RICHARD,
14 mai 33, rue de la Douane

THE [illegible]—1500 paquets [illegible] impérial, poudre à canon, [illegible] Souchong et Pouchong, en caisses, demi et boîtes, à vendre par
ROBERTS & HALL,
[illegible] 75, Magasins.

LIQUEURS du pays 150 barils eau de vie, genièvre alcool et esprits purs, à vendre par
ROBERTS & HALL,
23 m 75, Magasins.

TOILE écrue à chemises—Un envoi de toile écrue 4/4, à vendre à bon marché, pour clore, par
H. DE GOER & RIFFLARD,
[illegible] 21 Magasins

FIL patenté de Marshal—Nous avons reçu un envoi de fil comme ci-dessus de diverses couleurs, du No 18 à 200, sur lequel nous appelons l'attention des tailleurs et [illegible] à vendre par
H. DE GOER & RIFFLARD,
23 mai 21 Magasins

FIL en bobines [illegible] d'Alexander—Les soussignés ont reçu quelques caisses de bobines, à vendre par
H. DE GOER & RIFFLARD,
23 mai 21 Magasins

MOUSTIQUAIRES—5 balles brin écru; 3 balles idem [illegible] blanche; 2 balles idem blanchie; 2 caisses filet rayé, 4 dito qualité supérieure, à vendre à bas prix pour du comptant, par H. DE GOER & RIFFLARD,
23 mai 21 Magasins

DENTELLE Guimpe pour rideaux—Les soussignés ont reçu deux caisses de ce superbe article, en couleurs assorties, qu'ils vendront à bas prix en gros.
Aussi—En débarquement, 10 balles cotonnade française, qualité supérieure; 5 balles casimir noir bonjean.
H. DE GOER & RIFFLARD,
23 mai 21 Magasins.

PARAPLUIES! PARAPLUIES!—Par le navire Emperor, du Havre, nous avons reçu quelques valises de parapluies français de qualité supérieure, grandeur assortie et dans le dernier goût.
H. DE GOER & RIFFLARD,
23 mai 21 Magasins.

O. TALAMON,
44, RUE DE CHARTRES.
REÇOIT par le navire Emperor, du Havre, 6 balles cotonnade bleue, unie, qu'il vendra à bas prix, pour du comptant. 20 mai

EN magasin et à vendre par le soussigné.—3000 caisses vins différentes qualités, en grandes et petites bouteilles; 300 caisses liqueurs assorties; 50 caisses curaçao de Hollande; 30 caisses marasquin; 100 caisses sirop de citron.
31 mai S. V. BARRETT, 21, rue Gravier.

LE soussigné offre à vendre les articles suivants, importés directement de Bordeaux, de Marseille et de New-York par les derniers arrivages:
50 barriques vin de Bordeaux,
50 do de Marseille,
50 tierçons vin blanc,
15 barils vieux Madère,
75 barils vin de Madère,
100 barils vin de Porto,
15 barils vieux whiskey Monongahela,
3 pipes genièvre de Hollande,
100 caisses vin ordinaire de Bordeaux,
50 do do Chateau Lafitte,
50 do do Chateau Latour,
40 do do Léoville,
50 caisses cerises à l'eau-de-vie,
40 caisses Curaçao,
[illegible] caisses [illegible] assorties,
25 paniers huile d'olive,
100 milliers bouchons assortis, à vendre par
8 juin F. LONGIS,
No. 126 rue Royale

CIRE—5 barils, à vendre par
SUBDECKE, WOODS & Co,
28 Tchoupitoulas

[illegible] DU BLANC DE [illegible] garanti.
ID[EM] EXTRA,
ID[EM] No 1,
De qualité supérieure, par barillets de 25 jusqu'aux dimensions de 500 livres.
Les propriétaires basent le succès de leur établissement sur la qualité des articles qu'on y manufacture, et ne veulent offrir en vente que ce qui peut donner entière satisfaction. Dans tous les cas où l'on ne serait pas satisfait de leur Blanc de Plomb, l'argent sera remboursé aux acheteurs pour tout baril qui n'aurait pas été ouvert.
Le premier en voie, se composant de 20,000 livres, vient d'être reçu, et est offert en vente par
MERLE, BEYLLE & Co.,
16 fev 79, Tchoupitoulas.

DROGUES ET MEDICAMENS à vendre par le soussigné:
100 livres Cantharides fraîches;
20 do Hydriodate de potasse français;
300 do Camphre raffiné;
20 onces Sulfate de morphine;
20 do Acétate do;
2000 Têtes de pavots, grosses;
200 livres Douce amère coupée;
100 do Racine de guimauve, belle.
P. CUSACHS,
10 av Encoignure Condé et St. Philippe

PIPES Allemandes—100 paniers, pour clore une facture, à vendre par
23 av NORTH & BROTHERS.

A VENDRE par le soussigné, en débarquement du navire Hindoo, venant du Havre:
50 boîtes Champignons au naturel;
100 demi boîtes do do;
50 boîtes Cèpe à l'huile; 100 demi do do;
127 boîtes, demi et quarts dito Pâtés truffés;
170 do et demi dito Truffes du Périgord;
250 boîtes, demi et quarts de boîtes Sardines à l'huile;
10 caisses Fruits au jus.
23 av CHARLES DUFOUR, 11 Conti

WHISKEY—200 barils vieux whiskey, différentes qualités, à vendre en magasin, par
23 av CHARLES DUFOUR, 11 Conti

FRUITS A L'EAU-DE-VIE.—En débarquement du navire Mozart, de Marseille, 16 caisses fruits à l'eau-de-vie assortis, à vendre par
EUGENE ROCHEREAU & Co,
13 av 17 et 19, St Louis

FROMAGES de Hollande—Quelques douzaines, venant de débarquer et à vendre par
LOREILHE & Co,
23 avril Encoig. Royale et Douane

SAUCISSONS de Lyon de qualité supérieure, à vendre par LOREILHE & Co.
23 avril encoignure Royale et Douane

TRUFFES du Périgord, garanties noires, et toutes de première qualité, à vendre par
LOREILHE & Co.
23 avril encoignure Royale et Douane

FRUITS au jus—Quelques caisses, à vendre par
LOREILHE & Co.
23 av encoignure Royale et Douane

OLIVES d'Espagne—En barillets, venant de débarquer et à vendre par LOREILHE & Co.
23 avril encoignure Royale et Douane

SARDINES à l'huile—3000 boîtes et demi boîtes de la marque bien connue de J Peneau, à vendre par
LOREILHE & Co.
23 avril encoignure Royale et Douane

RAISINS verts de Malaga—Quelques barillets garantis en bon ordre, à vendre par LOREILHE & Co.
23 av encoignure Royale et Douane

ABRICOTS et prunes à l'eau de vie—40 caisses à vendre par LOREILHE & Co
23 av encoignure Royale et Douane

RASPAIL—Histoire naturelle de la santé et de la maladie, 2 volumes grand in 8o, en vente chez
VICTOR HEBERT,
22 avril 149, Chartres

A VENDRE en débarquement du navire Claiborne, venant du Havre:
54 caisses Absinthe Suisse, de la marque E. Pernod.
DUDOUYT & TEULADE,
18 av 13, rue Toulouse

LES soussignés offrent à vendre en débarquement du navire Floridian de Bordeaux:
64 barriques vin rouge diverses marques,
27 demi barriques do do
27 av F. & J. LACOSTE, 105 Royale

30 BARRIQUES vin de Bordeaux, Herman, qualité supérieure;
32 do do Léoville, Ch Lafitte, Ch Margaux, Pauillac Médoc; 130 do do Ste Estèphe, St Julien, Montferrand, &c.;
15 demi do do Pauillac, Médoc et St Emilion;
25 bls vin blanc Bordeaux, Sauterne, à vendre par
DARAN, QUEYROUZE & Co,
7 mai 11 & 15, St Louis.

MIEL d'abeille, 6 bls 1re qualité, à vendre par
DARAN, QUEYROUZE & Co,
7mai 11 & 15, St Louis.

AUX MARCHANDS DE GROCERIES.
REÇU au No 22, rue de Chartres, en consignation, un lot de saucissons de Boulogne et de Lyon, qui seront vendus à des termes très avantageux.
15 avril D. H. HOLMES.

100 Barriques vin de Marseille, Bergasse,
200 paniers huile fraîche en bouteilles et demi-bouteilles, Plagniol,
100 caisses salaisons, câpres, olives, cornichons et anchois,
35 caisses savon de Marseille,
85 caisses vermicelli et macaroni, à vendre par
DARAN, QUEYROUZE & Co.
7 mai 11 et 15 St. Louis

JOHN M'CARTY, MECANICIEN,
No. 134, Rue du Camp.
VIENT de recevoir un nouvel assortiment de Garnitures françaises de lieux d'aisance. Aussi Pompes aspirantes et à Bière, &c., Baignoires, à douches. Il pose et répare les tuyaux en plomb et entreprend toute espèce d'ouvrage dans ce métal. Il entreprend aussi toute espèce d'ouvrage en plomb pour navires. Les ordres seront fidèlement exécutés et les prix modérés. 4 fév—1an

SEL des Iles Turques, à vendre par
WYLIE & EGANA,
14 mai 52, Bienville

SEL de Liverpool, gros et fin, à vendre par
WYLIE & EGANA,
14 mai 52 Bienville

F. T. BOURNOS, CHIRURGIEN-DENTISTE, rue Conti, No. 25. Tient son cabinet ouvert de 8 du matin jusqu'aux heures du soir. 17 mars

WILLIAM DAVIDSON & Co., AGENS EN COTON ET NEGOCIANTS-COMMISSIONNAIRES, No. 81, rue du Canal, Nouvelle-Orléans. 10 nov

LEONARD STURTEVANT & Co.—MARCHANDS-COMMISSIONNAIRES, ET EXPEDITEURS, Vendent en gros: de l'huile de baleine, de sperma et de lin, Savon, Chandelles, Thés, Blanc de baleine, Peinture noir &c. &c.—No. 12, rue de la Vieille Levée. 20 avr

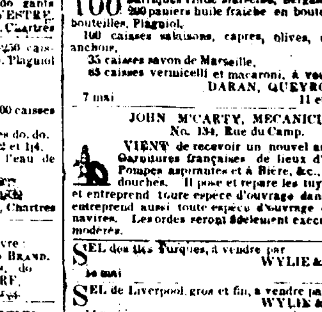

BAGUES GALVANIQUES.
FLUIDE MAGNETIQUE.
CETTE découverte remarquable, qui a si vivement occupé l'attention publique en Europe, et récemment au Nord, est aujourd'hui présentée pour la première fois aux habitans de la Nouvelle-Orléans. C'est une application simple et facile du pouvoir mystérieux du Galvanisme, comme remède. Les bagues galvaniques, avec l'aide du Fluide magnétique, ont été employées avec un grand succès dans les cas de rhumatisme aigu ou chronique, de goutte, de maux de dents, bronchites, vertige, migraine, indigestions, paralysie, épilepsie, crampes, palpitations, apoplexie, douleurs de l'épine dorsale, lumbago, névralgie, tremblement, étourdissemens, douleurs de poitrine, points de côté, débilité générale et de toutes les affections nerveuses. Dans tous les cas de Dyspepsie, lesquelles proviennent que d'un dérangement des organes digestifs, les bagues ont été d'un grand secours. Ces bagues sont de différens prix, de toutes dimensions, sur des dessus très ornés et peuvent être portées sans aucun inconvénient par la femme la plus délicate.
Ceintures, Bandes, Bracelets galvaniques
Ces articles sont des modifications de l'invention, et sont recommandés dans les cas chroniques, ou les bagues ne possèdent pas assez d'efficacité. Ils sont adaptés à la ceinture, au bras, au poignet, aux chevilles, ou à toute autre partie du corps. On peut ainsi obtenir la puissance galvanique à quelque degré que ce soit et appliquer aux maux que cet agent peut guérir un remède d'une grande efficacité.
Fluide Magnétique, de Christie.
Ce fluide s'applique conjointement avec les bagues et leurs modifications. Les chimistes français ont déclaré que cette composition était une des découvertes les plus précieuses de la science moderne. Ce fluide possède la faculté remarquable de rendre les nerfs sensibles à l'action galvanique, de causer par ce moyen la concentration de l'influence sur le siège de la maladie et de donner ainsi un soulagement rapide et permanent.
Emplâtres galvaniques fortifians, de Christie.
Ces articles forment une addition importante aux bagues galvaniques, agissant d'après le même principe, mais offrant l'avantage d'une application plus locale. On trouve en eux un grand secours, comme moyen immédiat de fortifier le système, lorsqu'il est affaibli par la maladie ou par d'autres causes, de prévenir les rhumes et en général les affections de la poitrine.
E. B. De nombreux certificats des médecins les plus distingués du Nord et d'autres personnes, sont entre les mains du propriétaire et peuvent être examinés chez son agent.
Le public est prévenu contre les nombreuses imitations des articles offerts à son patronage par le Dr. Christie, dont l'unique agent autorisé dans cette ville, est la maison GUION & Co., au coin des rues St. Charles et Canal, et qui, seule, possède les vrais articles galvaniques.
29 janv—1m

Marchandises au prix contant!
LORNE & FROIS—No. 21 et No. 4, rue de Chartres, informent les dames et le public, que M. Frois étant sur son départ pour France, ils vendront leurs marchandises au prix coûtant, et certaines au dessous, pour clore des consignations.
Balzorines imprimées, à 3 picaillons.
Jaconas français, de 20 à 35 cents.
Gants filet, de 15 à 50 cents.
Mousselines [illegible], à 3 escalins.
[illegible] de 10, 15 et 20 cents.
Mousselines Suisses, de 14 escalins à $2, 50.
Ginghams français, à 3 picaillons.
Indiennes françaises, à 2 escalins.
Echarpes [illegible] et brodées.
[illegible]
[illegible] imprimées pour robes.
[illegible] brodés, rivière et à ourlet.
[illegible] de naples noirs, taffetas et soie d'Italie.
Pout de soie, pekins, gros de Suisse et de Perse.
Soieries glacées, unies et façonnées couleur.
Mousselines Suisse brodées, couleur et unies blanches
Coton chamoi et bleue, satiné et unis, à rideaux.
Evantails et ombrelles riches.
Pélerines, cols brodés et brodes, garnis dentelle.
Cotepailles organdis, tarlatanes et robes brodées.
Mérinos français pour habits et coutils fantaisie.
Jingh, coutils blancs et batiste pour habits.
Toiles d'Irlande et de Paris,
Batiste blanche et linons batiste.
Ouvrés, serviettes et nappes unies et damassées.
Piqués blancs et couleur pour gilets.
Flanelles d'été, mousseline laine et cachemire blancs.
Mousseline laine, 3/4 et grande largeur.
Indiennes Américaines, cotons blancs et écrus.
Cotonnades françaises et américaines.
Jupons crinoline et corsets français.
Rubans, satin et fleurs artificielles.
Crêpes noirs, blancs et pailles.
Bretelles élastiques assorties en genres.
Dentelles fil, franges noir et cordelières.
Bas de soie, de coton et de fil d'Ecosse.
Chaussettes coton, blanches, grises et écrues.
Gants filets Egyptien, blanc et noir.
Et une quantité d'autres articles dans leur genre,
LORNE & FROIS,
18 mai No. 21 et 4, rue de Chartres.

AGENCE DE L'ASSURANCE MUTUELLE DU SUN.
NLLE ORLÉANS, 13 Nov. 1845.
L'ASSURANCE MUTUELLE DU SUN de New-York d'après les termes de sa charte, a clos ses comptes le quatre du mois dernier, et après avoir payé tous ses sinistres, y compris le grand incendie du 19 juillet dernier, il lui est resté en valeurs réelles $673,536 60. Depuis, le montant des primes perçues, s'élève à plus de $100,000, ce qui établit un fond d'au moins $780,000.
Depuis le 4 du mois dernier, les parties qui contractent avec la compagnie n'entrent pourrien dans les pertes éprouvées au commencement de cette année. D'après l'exposé ci-dessus et la circonstance qui vient d'être mentionnée, le soussigné est d'opinion que ce système offre une sécurité plus qu'ordinaire aux personnes qui désirent effectuer des assurances.
Des Polices contre les risques du feu, des rivières et de la mer, seront fournies par
L. MATHEWS, Agent.
14 nov Encoignure Camp et Commune.

CAFE RIO—1200 sacs café fin vert, à vendre par
21 mai L. CANTIN, 42 Gravier

GRAINES [illegible] pour jardins, à fleurs et potagères, [illegible]
[illegible]

DEPOT DES VERITABLES FRICTION MATCHES
[illegible] WM. A. [illegible]
[illegible]
[illegible] BARRETT, 21, rue Gravier.

MESSIEURS DOLBEAR, [illegible] de Calligraphie, au No. 13, [illegible] Camp, [illegible] pourra acquérir une écriture nette et rapide.
Comme MM. D. sont par[illegible] que tout le monde désire avoir une belle main, ils [illegible] souhaitent que leurs écoliers continuent les leçons [illegible] sans dépense additionnelle) jusqu'à ce qu'ils aient acquis une écriture propre. Ils pensent que si, au lieu de suivre le plan adopté par les écoles et les collèges, leur système était généralement suivi, l'on épargnerait beaucoup de perte de temps et d'argent. En effet, quelques moments de réflexion suffiront à toute personne qui raisonne, pour se convaincre qu'il ne faut pas quatre ou cinq ans pour apprendre à faire avec facilité vingt-six lettres.
L'assertion suivante du principal du collège de Natchez, n'a été donnée qu'après s'être convaincu du succès de notre méthode sur 300 élèves. Beaucoup de personnes très intelligentes, de différents endroits des Etats-Unis, ont exprimé la même opinion. Les parents et toutes personnes qui s'intéressent à l'éducation des enfans, doivent s'apercevoir qu'il est temps de substituer ce nouveau système à l'ancien, qui n'offre de résultats avantageux qu'après plusieurs années.
L'écriture, ainsi que l'arithmétique, doit être démontrée par principes, et alors le succès est certain, si l'on persévère et se pénètre de ces principes.
MM. D. prient que l'on vienne examiner leur système.

A MM. DOLBEAR.
Messieurs,—Il est de mon devoir de déclarer mon opinion sur votre système d'écriture, d'après ce dont j'ai été témoin dans cette institution. J'ai examiné avec soin votre méthode d'instruction et les progrès des écoliers.—Je suis heureux de pouvoir attester que par votre méthode des centaines d'élèves peuvent être instruits à la fois. C'est le seul système adopté dans les écoles publiques, que j'aie vu réussir complètement. Les professeurs qui le comprendront bien l'adopteront immédiatement.
J'ai l'honneur d'être, &c., J. PEARL,
Principal du collège de Natchez.
NATCHEZ, 22 décembre 1843.

NASHVILLE, 20 septembre 1843.
Sur l'invitation de MM. DOLBEAR, professeurs de Calligraphie en cette ville, nous avons attentivement examiné leur système ainsi que les spécimens des progrès qu'ont fait leurs élèves, et sommes entièrement disposés à dire que ce système est scientifique, et bien supérieur à tout ce que nous avons vû—que les améliorations dans l'écriture de leurs élèves sont très rapides, et qu'en conséquence c'est avec plaisir que nous le recommandons à l'attention favorable du public.
Le Major-Gen. E. P. Gaines de l'armée des Etats-Unis.
Son Ex. Jas. C. Jones, Gouverneur du Tennessee.
Le Rév. Jas. H. Otey, Evêque du Tennessee.
Le Rév. R. P. Miles, Evêque de Nashville.
Le Rév. Philip Lindsley, D. D. Président de l'Université de Nashville.
Le Dr. John S. Young, Secrétaire d'Etat.
Le Rév. F. G. Smith, Recteur de l'Institution des demoiselles, Columbia.
Les Rév. John T. Edgar, D. D. l'hon. E. H. Foster,
J. T. Wheat, l'hon. John Bell,
D. R. Campbell, Dr. Chs. K. Winston,
R. B. C. Howell, Gen. Robert Armstrong,
W. H. Wharton, MM. G. W. Martin,
MM. Alfred Hume, James Campbell,
Milton B. Haynes, Thos. Callender,
Thos. Hogan, Henry Baldwin, Jr.,
J. M. Smith, F. Gorin,
John M. Bass, A. Russell.

Lettre du général Andrew Jackson.
Ayant été prié par MM. Dolbear de dire ce que je pensais des signatures de la lettre qui précède, je le fais avec beaucoup de plaisir, les connaissant presque tous; et je puis dire que ce sont des hommes très respectables, bien élevés, et jouissant d'une haute estime dans la société.
Donné à l'Hermitage, ce 13e jour d'octobre 1843.
ANDREW JACKSON.

NASHVILLE, 29 septembre 1843.
MM. DOLBEAR,—Ayant eu plusieurs fois occasion d'examiner votre système de Calligraphie, et ayant été témoin des succès étonnans que vos élèves ont obtenus, je n'hésite nullement à déclarer votre système supérieur à tous ceux connus et méritant seul ce nom. En suivant attentivement les règles indiquées, toute personne peut en très peu de tems acquérir une écriture rapide. Je serais content de voir votre système devenir universel.
J'ai l'honneur d'être, etc.,
ALFRED HUME.

WASHINGTON CITY, 20 juin 1843.
Monsieur,—Etant d'opinion qu'une belle écriture n'est pas seulement un mérite, mais un moyen de succès pour tout homme engagé dans les affaires, j'applaudis aux efforts que vous faites pour améliorer la Calligraphie de nos jours. Il est constant que lorsqu'on a une vilaine écriture, on ne prend la plume qu'avec déplaisir, qu'on n'écrit pas aussi souvent qu'on devrait, et encore ne le fait on que forcément, à la hâte et avec impatience, et conséquemment en commettant des fautes de toutes genres, ce qui souvent tourne au désavantage de l'écrivain ou du sujet qui lui fait prendre la plume.
Vous désirant tous les succès possibles dans votre louable entreprise.
Je suis, Monsieur, avec respect, votre &c.
THOMAS H. BENTON.

Lettre du Rév. Evêque Otey.
COLUMBIA, Tenn. 20 novembre 1843.
M. J. W. DOLBEAR.—Mon cher Monsieur, J'ai lu avec plaisir et en vif intérêt votre système de Calligraphie, et autant qu'il m'est possible de former un jugement à ce sujet, je puis dire qu'il obtient mon entière approbation. Votre méthode d'enseignement me paraît élégante et aisée, et les progrès des écoliers sont surprenans et rapides au dessus de ce que j'aurais pu croire jusqu'à ce jour. Je serai heureux si ce témoignage de votre mérite peut vous faire amener d'autres élèves désireux d'acquérir le plus utile et le plus bel art.
Je suis très respectueusement,
Votre &c., J. H. OTEY.

Certificat de Son Ex. le Gouverneur Roman.
NOUVELLE ORLÉANS, 27 juillet 1832.
J'ai examiné avec attention le système de M. DOLBEAR et c'est avec plaisir que je déclare en avoir reconnu la supériorité sur les méthodes auxquelles je l'ai comparé. Mr Dolbear ayant donné des leçons particulières dans ma famille, je ne crois pas pouvoir lui rendre cette justice que du [illegible] ceur de son caractère et son exactitude le rendent aussi digne du patronage public que ses succès de professeur et les rapides progrès que font ses élèves.
A. B. ROMAN.

Lettre du Rév. A. B. Lawrence.
VICKSBURG, 3 août 1841.
MONSIEUR DOLBEAR.—Vous m'avez demandé mon opinion sur le mérite de votre système de Calligraphie. J'ai depuis quelques années visité les résultats immédiats de votre enseignement et je dois déclarer que les progrès rapides que font vos élèves [illegible] souvent étonnés ceux qui en ont été les témoins. Le style que ce système permet d'acquérir est à la fois hardi, élégant et régulier. Je ne connais pas d'enseignement dans cet art utile que je puisse comparer au vôtre. D'après mes propres observations, je crois pouvoir assurer que ceux qui ont appris à écrire d'après votre système, conservent la main qu'ils ont acquise et jouissent même parmi ceux à l'extérieur. Agréez les vœux que je forme pour votre succès, et croyez à l'expression de ma considération.
A. B. LAWRENCE.
Président de l'Institut de Demoiselles de Vicksburg.

BUREAU DE PLACEMENT
POUR LA VILLE ET LA CAMPAGNE,
Gratis pour ceux qui demanderont des employés de toute condition et des manœuvres journaliers.
LE nouveau bureau de placement établi par M. J. B. CABOS, rue Madison, No. 16, se recommande aux personnes de la classe ouvrière, maîtres et ouvriers, de toute classe; M. Cabos est toujours à même de les pourvoir dans le plus bref délai.
Les propriétaires qui ont besoin de faire bâtir ou de faire réparer leurs propriétés, en s'adressant au dit Bureau, pourront être en rapport avec des entrepreneurs qui leur offriront les marchés les plus avantageux.
Chez M. Cabos, les capitaines de navires et de steamboats, arrimeurs (ship masters), et les chefs de tous autres établissements trouveront constamment des teneurs de livres, commis de groceries, cuisiniers, maîtres d'hôtel, garçons de salle, barkeepers et servantes et autres en général.
On y trouvera également des gardiens de jour et de nuit pour marchandises sur la Levée, ou caisses par voie de justice, lesquels fourniront des sécurités pour leur probité: plus des garde-malades.
IL PRETE DE L'ARGENT SUR DEPOT.
Les étrangers arrivant trouveront au dit bureau l'adresse des maisons où ils seront logés et nourris à bas prix.
Mr. Cabos fournira des apprentis à ceux qui en désireront. En ce moment des ouvriers charpentiers, menuisiers, ferblantiers et d'autres états sont demandés au dit bureau, ainsi que des ouvrières couturières, servantes, gardeuses d'enfans, &c. &c.
En outre, M. Cabos se charge de vente de propriétés, de location d'esclaves et de maisons, &c. 18 nov—1 an.

Bien de Campagne à vendre.
UNE des situations les plus agréables des environs de la ville à deux ilets du fleuve et quatre milles au-dessus de la rue du Canal, couvrant au delà de terre haute et en culture, avec un grand verger composé d'arbres fruitiers du premier choix, vignes, etc., principalement en rapport, et une allée de dix-sept des plus beaux pacaniers du pays. Maison de maître de sept appartements, cuisine, chambres à domestiques, poulaillers, pigeonniers, écurie, etc.
Cette propriété, avec un peu d'attention au jardinage et au verger, par sa proximité aux marchés de la ville, est susceptible de produire facilement un revenu de $2,000 à $2,500 par an. Un bon acquéreur trouverait une excellente affaire et à des termes les plus avantageux, en s'adressant au No. 149 rue de la Commune. 31 mai

G. & R. BUCHANAN, No. 98, rue Tchoupitoulas, offrent à vendre—
BACON—125 boucauts jambons, plats-côtés, épaules,
PORC—600 barils mess, prime, etc.
GRAISSE—785 barillets et 20 barils en feuille et choix.
FARINE—375 barils du Missouri.
TOILE D'EMBALLAGE—200 pièces marques de choix
CORDE D'EMBALLAGE—400 rouleaux première qualité du Kentucky; 100 do Missouri, bon marché.
FICELLE—50 balles, première qualité.
CHANVRE—400 balles passé au brain
WHISKEY—50 barils rectifié; 20 do vieux Bourbon.
14 mai

GLACES, SORBETS.
COURVOISIER & Co, donnent avis au public qu'aujourd'hui 13 du courant, ils feront l'ouverture du jardin St Antoine, où pendant toute la saison ils n'épargneront rien pour justifier, le même patronage qui leur a été libéralement accordé depuis plusieurs années. Les nouvelles dispositions faites à la place St Antoine et qui en ont fait un magnifique jardin, sont un attrait de plus offert au public, puisque les dames y trouveront toujours la collection la plus riche et la plus complète des fleurs et des plantes les plus variées, ainsi que crèmes à la glace et sorbets à tous parfums préparés avec le plus grande soin. Le public peut compter sur un service qui sera le complément d'un établissement unique en son genre à la Nouvelle Orléans.
13 avril—6

TATOUT Frères, 161 rue de Chartres,
Encoignure Toulouse.
REÇOIVENT par les navires Emperor, Pactolus et Ancona, du Havre, une grande variété de marchandises qu'ils offrent à vendre à des prix très modérés, pour du comptant.
1 caisse chaussettes en fil pour hommes
1 do capsules diverses grandeurs
2 do couverts en métal d'Alger battu.
1 do louches ou cuillères à pot, en étain et en fer battu.
1 do dés à coudre et tire-bouchons.
1 do épingles à tête noire et à grands.
do doubles, vernies, pour cheveux.
do avec tête en couleur nouveau genre
2 do peignes démêloirs, buffle et corne.
do à pouder do do
do do en écaille.
1 do tabatières nouveau genre.
couverts en buis pour salade.
1 do brosses à habit et pour cheveux.
1 do à dents et à ongles.
2 do bourses en soie et cordonnet.
do en coton diverses qualités.
2 do Boutons os, pour pantalons, assortis.
do en nacre, diverses grandeurs.
do doubles, pour chemises, assortis.
1 do anneaux à rideaux, Nos. assortis.
1 do agraffes plates, en boîtes rondes, assorties.
4 do bretelles diverses qualités.
1 do plume d'oie et acier.
1 do encre et encriers assortis.
2 do parfumerie assortie.
1 do huile Macassar trois qualités.
2 do savons fins et superfins.
2 do boîtes à poudre avec houpe en cygne.
1 do poudre parfumée et de riz.
2 do eau de Cologne, deux modèles.
2 do veilleuses sur liège, 1re qualité.
1 do œillets métalliques et chaînettes de fusil.
1 do soie à coudre, noire en couleur.
1 do papier à lettre très fin et autre.
Ils ont constamment en magasin un grand assortiment de bas pour dames et fillettes, blancs, écrus, bleus et mêlés, mi-chaussettes pour hommes et enfans, écrues et mêlés, mouchoirs français assortis de grandeurs, couteaux, ciseaux, rasoirs et aiguilles de première qualité, cartes à jouer, françaises et américaines, peignes fins en ivoire et en buffle. Aussi en écaille, à papillottes, épingles à toilette, assorties de numéros. Aussi le dépôt des véritables Friction Matches, et reçoivent aussi par le navire Tavern, de Liverpool, une variété d'articles anglais. Les personnes qui désireraient se faire un joli assortiment pour le détail, peuvent se le procurer à très bon marché chez
TATOUT Frères, 161 rue de Chartres,
13 juin Encoignure Toulouse

EAU-DE-VIE.—25 barils eau-de-vie, fine champagne,
6/8 pipes " A. Seignette.
A vendre par F. LONGIS,
8 jn No. 126, rue Royale.

VENTES JUDICIAIRES

[illegible] contre [illegible] le Sr [illegible]
COUR DE DISTRICT [illegible]—No [illegible]—En vertu d'un [writ] [illegible] à moi adressé par l'honorable [illegible] de District du Premier District Judiciaire de l'Etat de la Louisiane, il sera offert en vente publique, dans la Rotonde de la Bourse de Cite, rue St Louis, entre les rues Chartres et Royale, lundi 15 juin 1846, à midi—Un certain lot de terre, désigné par [illegible] sur un plan figuratif, dressé par Bourgerol, voyer, en date du 24 avril 1840, annexé à un acte passé pardevant Lucien Hermann, notaire public en cette ville, passé le 26 du même mois et année. Le dit lot mesure vingt-un pieds trois pouces de face à la rue St Louis, sur une profondeur de cent vingt-huit pieds onze pouces et deux-tiers d'une ligne sur la ligne qui le divise du lot No cinq, et cent vingt-huit pieds dix pouces et quatre lignes sur la ligne qui le divise du lot No sept. Ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui sont dessus.—Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant. JOHN L. LEWIS,
11 mai—3en30j Shérif de la Paroisse d'Orléans

Braud et Macaliste vs. Joseph A. Beard.
COUR DE DISTRICT—No. 23,653—En vertu d'un writ de pluries fieri facias, à moi adressé par l'honorable Cour de District du Premier District Judiciaire de l'Etat de la Louisiane, il sera offert en vente publique, dans la Rotonde de la Bourse de Cite, rue St. Louis, entre les rues Chartres et Royale, le mardi, seize juin 1846, à midi—L'esclave CESAR. Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions: comptant. JOHN L. LEWIS,
14 mai—3en30j Shérif de la Paroisse d'Orléans

J. A. Lacroix, h. c. l. vs. Pouponne Eloi, f. c. l.
COUR DE DISTRICT.—No 24,016.—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'honorable Cour de District du Premier District Judiciaire de l'Etat de la Louisiane, il sera offert en vente publique, dans la Rotonde de la Bourse de Cite, rue St Louis, entre les rues Chartres et Royale, vendredi dix-neuf juin 1846, à midi:—Deux certains lots de terre situés à McDonoughburg, dans la paroisse d'Orléans, sur la rive droite du fleuve Mississippi, désigné par les Nos cinq et six, de l'ilet No. dix-neuf, sur un plan dressé par E. H. Springbelt, voyer, le 2 juin 1839, et déposé en l'étude de Louis T. Caire, notaire. Les dits lots mesurant chacun, au pied français, 30 pieds de face à la rue Decatur, sur 150 pieds de profondeur, entre lignes parallèles. Saisis dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—comptant. JOHN L. LEWIS,
15 mai—3en30j Shérif de la Paroisse d'Orléans.

COUR DE COMMERCE de la Nouvelle Orléans—No. 188—Saul Alley Sparks et Allen vs. Carey Robinson, exécution contre J. N. Hawthorn, sécurité sur le bond d'appel.
En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'honorable Cour de Commerce de la Nouvelle Orléans, dans l'affaire ci-dessus, j'offrirai en vente dans la Rotonde de la Bourse de Cite, rue St. Louis, le samedi 13 juin 1846, à midi.
Tous les droits, titres, intérêt et réclamations de John N. Hawthorn, à la société commerciale de Hawthorn & Wood, de cette ville, et aux meubles appartenant à la dite société.
Saisis dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant. JOHN L. LEWIS,
1er juin—3f en 30j Shérif de la paroisse d'Orléans

ETAT DE LA LOUISIANE—Paroisse de Plaquemines—Cour des Preuves—Il sera vendu samedi 20 juin 1846, à midi, à la maison de Cour de cette paroisse, en vertu d'un ordre de la Cour des Preuves en date du 19 du présent mois, pour compte de la succession de Rodol phe Potter, décédé en cette paroisse:
La moitié indivise d'une terre située en cette paroisse, sur la rive gauche du fleuve Mississipi, à environ 60 milles au-dessous de la ville de la Nouvelle Orléans, mesurant quatre acres plus ou moins de face audit fleuve, sur quarante arpens de profondeur, bornée dans le haut par les terres de Charles James Cannon, et par en bas par celles de Sartwell C. Emmer, étant la section 13 du township 18 du range 15 Est; ensemble toutes les bâtisses et améliorations qui y appartiennent. Conditions, comptant.
Paroisse Plaquemines, le 19 mai 1846.
CHS. DUTILLET,
19 mai—3en10j juge

ETAT DE LA LOUISIANE—Paroisse de Plaquemines—Cour des Preuves—Il sera vendu samedi, le 20 juin 1846, à midi, à la maison de Cour de cette Paroisse, en vertu d'un ordre de la Cour des Preuves, en date du 19 du présent mois, pour compte de la succession de Victor Houvet, décédé de cette paroisse. Une Terre située dans cette Paroisse, sur la rive gauche du fleuve Mississipi, à environ quarante trois milles au dessous de la ville de la Nouvelle Orléans (au dessus de la Pointe à la Hache,) mesurant un arpent face audit fleuve, sur quarante arpens de profondeur, bornée dans la partie supérieure par les terres de Charles Sylvain Duplessis, h. c. l. et dans la partie inférieure par celles de la succession Veuve Sylvain Duplessis; ensemble toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent. Conditions—Moitié comptant, et moitié à un an, en billet endossé à la satisfaction du curateur, portant hypothèque jusqu'à parfait paiement.
Paroisse Plaquemines, le 19 mai 1846.
19 mai—19m3,18,26jn CHS. DUTILLET, juge.

AVIS JUDICIAIRES.

Adolphe Duhart vs. ses créanciers
ETAT DE LA LOUISIANE—Cour du Premier District Judiciaire—Jeudi 11 juin 1846—Présent l'honorable A. M. Buchanan, juge—Sur motion de M. P. Marquodet, avocat du syndic, et sur entrée faite d'un tableau de distribution, il est ordonné par la Cour que les créanciers et toutes personnes intéressées aient à déduire, dans le délai de dix jours à dater de la première publication du présent avis, les raisons pour lesquelles le dit tableau ne serait pas approuvé et homologué.
Extrait des minutes.
13 juin—3en10j W. P. BEDLOCK, dep. greffier.

ETAT DE LA LOUISIANE—Cour de Paroisse dans et pour la paroisse et ville de la Nouvelle Orléans—Vendredi 12 juin 1846—Présent Charles Maurian, juge—No. 1667—Le maire et la municipalité No. Deux demandant, l'ouverture de la rue Penn—Sur la motion de M. E. Rawle, avocat des demandeurs, le rapport d'assessement et sur l'enregistrement en cour du rapport des dits commissaires relativement à l'ouverture et à l'extension de la rue Penn, en droite ligne jusqu'à la rue Perdido. Il est ordonné que notice en soit donnée conformément à la loi et que vingt jours après la première publication de cette notice, le dit rapport sera présenté à la Cour pour qu'il soit confirmé.
Extrait des minutes.
Bureau du greffier, Nouvelle Orléans le 12 juin 1846.
VICTOR SERE,
13 juin—3en15j Député greffier

Succession de Patrick Walsh.
PAROISSE D'ORLEANS—Cour des Preuves—Avis est par le présent donné aux créanciers de la dite succession, et à toutes autres personnes que cela peut concerner, d'avoir à déduire sous dix jours, à dater de la présente publication, les raisons pour lesquelles le compte présenté par Harrison et David Barbour, curateur de la succession de Patrick Walsh, ne serait point approuvé et homologué, et les fonds entre leurs mains répartis conformément au dit compte. Par ordre de la Cour.
P. M. BERTIN,
5 juin—3 en 10j Dep. Register des Testaments

INSTITUTIONS.

COLLEGE DE MANDEVILLE.
LES cours réguliers de cette institution sont les langues anglaise, française, espagnole, latine et grecque, la littérature, les différentes branches des mathématiques, la philosophie naturelle et morale, la tenue des livres etc. Les arts d'agrément qu'on enseigne sont la musique, le dessin, l'escrime et la danse.
Le nombre des professeurs est de six, sans compter les préfets et les maîtres d'agrément. Tous ont acquis de l'expérience dans l'enseignement et sont zélés d'un l'accomplissement de leurs devoirs.
La discipline du collège, ferme sans sévérité, n'admet aucune intervention de la part des parents.
Le lac Pontchartrain sur les bords duquel le collège est situé, procure aux élèves les avantages des bains et d'exercent [illegible] leur table.
Les communications mutuelles des parents et des élèves sont facilitées par les steamboats qui touchent journellement au wharf de Mandeville.
Le prix de la pension et de l'enseignement (blanchissage compris) est de $20 par mois. Quelques élèves de parents peuvent être admis au prix de $35 par mois.
On peut se procurer les statuts du collège chez tous les libraires de la ville, ou en s'adressant à M. R. J. Palfrey, City Bank, agent du collège. 16 [illegible]

COLLEGE MAÇONIQUE.
Etablissement sous le patronage de la Grande Loge du Kentucky.
CETTE institution florissante, ayant le pouvoir de conférer les degrés universitaires, offre aux habitans du Sud les plus grands avantages. Elle est située dans une des plus belles parties du Kentucky, à Lagrange, comté de Oldham, à 25 milles de Louisville, 16 de Shelbyville, 35 de Francfort et 8 de Westport, sur l'Ohio. La ville contient environ 300 habitans, et la société y est établie sur de solides bases, intellectuelles et morales.
Le cours d'études embrasse les mathématiques, les langues anciennes et modernes, la philosophie et l'histoire naturelle. La Faculté est composée du Proviseur, qui professe les sciences morales, d'un professeur de mathématiques, d'un professeur de langues et d'un maître d'études chargé du département préparatoire. La haute réputation du Proviseur, les talens des professeurs qui le secondent, sont une sûre garantie de progrès pour les élèves.
Les prix sont très modiques, savoir:
Département préparatoire, par année, $12
Classes du collège par année, [illegible]
Pension, blanchissage, &c. par semaine, de $1 50 à 1 75.
D'après ce chiffre, on peut s'assurer que pour un élève, l'année scholastique de 10 mois coûtera, pour l'enseignement, 15, pension, logement, blanchissage, éclairage et chauffage, une moyenne de $76.
Pour plus amples informations, s'adresser au
Reverend J. R. FINLEY, A. M. Proviseur.
A. W. GAZLAY, secrétaire.
Ou à James G. Blair, agent pour la Louisiane, chez MM. Rayburn, Scott & Cie. No. 80 rue du Camp, Nlle. Orléans.
Références—Martin Owen & Co., Maunsel White & Co.; capt Grayson, A. des E. U.; Reyburn, Scott & Co. N. Orléans; Amos Adams, Esq. Baton Rouge, L.; Thomas R. Patten, Esq. Lac Providence, L.; Rév. M. M. Henkle, Nashville, Tenn.; Rév. C. W. Parsons, St. Louis, Mo.; Wil[liam] Stewart, Esq.; Charles Tilden, Esq., Louisville, Ky.; Manuel Fischer, Esq. Bayou Teche, Attakapas.
3e dec—6m

INSTITUTION DE DEMOISELLES,
(PENSIONNAT-EXTERNAT.)
Fondée en 1832 par Madame Loiris,
Et dirigée depuis 1840 par
MADAME DESRAYAUX,
RUE DES REMPARTS, [illegible]
L'INSTRUCTION [illegible] dans cet établissement s'étend, [illegible] la lecture et la grammaire, jusqu'aux notions générales et sommaires de littérature et de sciences, indispensables à toute bonne éducation.
L'enseignement des différentes branches est ainsi partagé:
Le FRANÇAIS, l'HISTOIRE, la LITTERATURE, l'ARITHMETIQUE et les élémens de sciences sont professés par M. A. DESRAYAUX, qui y consacre tous [illegible] son temps.
L'ANGLAIS est sous la direction de MADAME DESRAYAUX. Le [illegible] recteur MACAULEY en professe la philosophique et littéraire.
L'enseignement élémentaire et la surveillance sont confiés à plusieurs dames, et plus spécialement à deux anciennes élèves de l'Ecole Royale de St. Denis, formées par leur éducation même aux habitudes de régularité et d'ordre.
L'ANGLAIS et le FRANÇAIS sont également cultivés; et le mélange des élèves créoles et américaines donne à toutes une occasion continuelle de langage pratique.
La MUSIQUE (piano, solfège et chant) est aussi sous la direction de MADAME DESRAYAUX, aidée de quelques dames, notamment de MADAME BERBIGUIER, dont le nom est connu du monde musical.
La direction veille à l'accomplissement des devoirs religieux pour les élèves pensionnaires. Un prêtre, autorisé par l'évêque, vient, deux fois la semaine, faire une instruction religieuse dans l'établissement, et préparer à la première communion, qui est l'objet d'un soin spécial.
Les examens de musique ont lieu, comme les années précédentes, de novembre en avril, le premier samedi de chaque mois, à 6 heures P. M.
Vers la fin de mai, examen général et distribution de prix.

CONDITIONS:
Pension et instruction générale,	par mois,	$25
Do. do. avec blanchissage,	do.	30
Demi-pension,		16
Externes,		[illegible]
Piano,		10
Solfège,		2

CHANGEMENT DE DOMICILE.
Pensionnat de jeunes Demoiselles,
Dirigé par Mme GRANET.
MADAME GRANET a l'honneur de prévenir la parents, que depuis le 15 novembre, son institution a été transportée de la rue Bourbon au No. 80, Esplanade, entre Royale et Bourbon.
Ce nouveau local répond, mieux encore que celui qu'elle a quitté, à toutes les exigences d'un pensionnat de demoiselles. Une belle maison dont les vastes appartemens offrent toutes les ressources désirables pour les classes et les dortoirs, une grande cour bien aérée et parfaitement fermée où les élèves peuvent prendre leurs récréations, tels sont les avantages qui ont décidé Mme GRANET, et qui seront sans nul doute appréciés par les parents.
Mme GRANET, secondée par sa fille aînée, exerce une surveillance toute maternelle sur les élèves qui lui sont confiées; elle fait vivre ses pensionnaires tout-à-fait au sein de sa famille et ne néglige rien pour leur donner une tenue convenable et de bonnes manières.
L'instruction, donnée dans le pensionnat de Mme GRANET, est des plus complètes et des plus soignées. La lecture, l'écriture, la grammaire, l'arithmétique, la géographie, la mythologie, l'histoire, la littérature, les sciences, y sont enseignées par des professeurs qui ont fait leurs preuves. Citer MM. Theillard, Hy. N[illegible] et Lord, c'est donner la certitude que tous les cours sont en anglais, soit en français, sont faits avec une conscience et un talent qui doit en assurer le succès.
[illegible]

VENTES JUDICIAIRES

COUR DE COMMERCE de la Nouvelle-Orléans—No [illegible]—[illegible] vs. H. H. O'Callaghan—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'honorable Cour de Commerce de la Nouvelle Orléans, [illegible] en vente dans la Rotonde de la Bourse de Cite, rue St. Louis, le lundi 22 juin 1846, à midi, [illegible] billet souscrit par H. H. O'Callaghan à son ordre et endossé par lui, daté Nouvelle-Orléans, 8 août 1845, de la somme de $1,000 et payable à douze mois de date, garanti par hypothèque, suivant acte passé au rapport de J. W. Waters, notaire public en cette ville, le 8 août 1845.
Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—comptant. JOHN L. LEWIS,
13 juin—3en10j Shérif de la paroisse d'Orléans

Ad. Vivant vs. Thomas Vogt.
EN vertu d'un writ de fi. fa. à moi adressé par l'honorable O. P. Jackson, juge conseiller de la Cour de Cité de la Nouvelle Orléans, j'exposerai en vente publique, le 23 juin 1846, à midi, à mon magasin de dépôt, Passage de la Bourse, entre les rues St. Louis et Conti,
Un lot de meubles. Saisis dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—comptant.
13 juin C. CLAIBORNE, marshal

J. P. Kirwan vs. John Thornburne.
EN vertu d'un writ de fi. fa. à moi adressé par l'hon. O. P. Jackson, juge conseiller de la Cour de Cité de la Nlle. Orléans, j'exposerai en vente publique le 24 juin 1846, à 10 heures A. M. sur les lieux, à l'encoignure des rues Gravier et St. Charles,
Un lot de liqueurs, saisis dans l'affaire ci-dessus.
Conditions comptant. C. CLAIBORNE,
13 juin marshal

Vente de Propriétés de valeur
DANS LES PREMIERE ET SECONDE MUNICIPALITÉS.
EN vertu d'un décret rendu le 14 mai 1846, par la Cour de Circuit des Etats-Unis, pour le district de la Louisiane, en une certaine affaire en chancellerie, pendante pardevant la dite cour, dans laquelle P. B. Ferguson et autres sont demandeurs et A. Michoud et autres sont défendeurs, le soussigné, en qualité de maître en chancellerie, offrira en vente publique, à l'enchère, à l'Arcade de Banks, en la ville de la Nouvelle-Orléans, le 2 juillet 1846, à midi, les propriétés ci-après décrites, consistant en maisons et terrains, savoir:
Première Municipalité.
No. Un terrain à l'encoignure des rues de Chartres et St. Louis, ayant 64 pieds de face à la rue de Chartres, sur 105 de face à la rue St. Louis, ensemble avec la maison en briques à trois étages et les autres améliorations qui s'y trouvent.
Seconde Municipalité.
Dans l'ilet formé par les rues Nouvelle Levée, Commerce, Girod et Notre Dame.
Nos. 2, 3 et 4—Trois terrains contigus, faisant face à la rue Girod, ayant chacun environ 27 pieds de face sur 70 de profondeur, le No. 2 étant l'encoignure des rues Girod et Commerce. Sur chacun de ces terrains est un magasin en briques à trois étages, et ils ont le droit d'un passage à ouvrir par un passage commun de [illegible] 9 pouces s'ouvrant sur la rue du Commerce.
Nos. 5 et 6—Deux terrains contigus, faisant face à la rue du Commerce, ayant chacun environ 27 pieds de face sur 87 pieds de profondeur, borné d'un côté par le passage commun décrit ci-dessus et de l'autre par le No. 7. Il y a maintenant un seul magasin sur ces deux terrains Nos. 5 et 6, l'acquéreur aura à élever un mur de partition sur la limite.
No. 7. Un morceau de terre, à l'encoignure des rues Commerce et Notre Dame, ayant 101 pieds 10 pouces sur la rue du Commerce, 102 pieds 10 pouces 4 lignes sur la ligne parallèle à la rue du Commerce, 92 pieds 9 pouces sur la rue Notre-Dame et 93 pieds 2 pouces 2 lignes sur la ligne parallèle à la rue Notre Dame. Sur ce terrain, il existe trois magasins en briques à deux étages, ainsi qu'un appentis d'un plan.
Dans l'ilet formé par les rues du Commerce, Tchoupitoulas, Girod et Notre Dame—
Nos. 8, 9, 10, 11, 12, 13, 14 et 15. Huit terrains contigus, faisant face à la rue Girod, entre les rues du Commerce et Tchoupitoulas, mesurant environ 24 pieds de face sur 95 pieds de profondeur. Le No. 8 forme l'encoignure des rues Girod et Commerce, le No. 15 l'encoignure des rues Girod et Tchoupitoulas.
Sur chacun de ces terrains, il existe une bâtisse en briques à deux étages, formant magasin et maison, les cours sont pavées et pourvues d'hydrants.
No. 16. Un grand morceau de terre, ayant 137 pieds 1 pouce 2 lignes sur la rue Tchoupitoulas, 139 pieds 9 pouces sur la ligne de la Commune, 202 pieds 6 pouces sur la rue Notre Dame et 197 pieds 5 pouces sur la ligne qui le sépare des terrains ci-dessus décrits, portant les Nos. de 8 à 15. Sur ce terrain, il existe trois magasins à deux étages et trois magasins à un étage et autres améliorations, le tout occupé par Messrs. Emerson, Tourne, Nevile et autres.
Cette dernière propriété est vendue sujette au bail passé par John F. Miller à Charles Byrne, par acte pardevant L. T. Caire, notaire, le 20 juillet 1839, et qui échoit le 1er juillet 1847. L'acquéreur aura droit à la rente du terrain de $1500 par an à dater du 1er juillet 1846.
No. 17—Propriété de très grande valeur, sujette à un bail qui expire le 30 avril 1861.
Cette propriété est située dans deux ilets différens; une première portion dans l'ilet formé par les rues Tchoupitoulas, Magasins, Girod et Notre Dame, dont elle constitue la plus grande partie, ayant 233 pieds 9 pouces sur la rue Tchoupitoulas, 446 pieds 6 pouces sur la rue Notre Dame, 101 pieds 3 pouces sur la rue des Magasins, 170 pieds 6 pouces sur une ligne courant à angle droit de la rue des Magasins parallèlement à la rue Notre-Dame, 120 pieds sur une ligne parallèle à la rue des Magasins rejoignant la rue Girod, et 231 pieds 2 pouces 4 lignes sur la rue Girod. Sur ce morceau de terrain, il existe un grand nombre de bâtisses de genres différents. Et la seconde portion, dans l'ilet formé par les rues Tchoupitoulas, Magasins, Julia et Notre Dame, contenant deux terrains sujets au dit bail, savoir: Un de 42 pieds 6 pouces sur la rue Tchoupitoulas, sur 170 pieds 6 pouces entre lignes parallèles, sur lequel il existe un grand magasin à deux étages, en briques; et un autre terrain contigu au premier, de 21 pieds 4 pouces sur la rue Tchoupitoulas, sur 170 pieds 6 pouces entre lignes parallèles, sur lequel il existe une maison en briques à deux étages, avec magasin, occupée par Clémende Ozer, f. c. l.
Cette propriété sera vendue en un seul lot, sujet au bail passé par Nicolas Girod à John F. Miller, par acte pardevant L. T. Caire, notaire, le 30 avril 1831, dont les clauses principales sont qu'il sera en force jusqu'au 30 avril 1861, que le locataire paiera un loyer annuel de $3,000, qu'il aura construit sur les rues Tchoupitoulas, Girod et Magasins des bâtimens en briques dont les murs extérieurs auront une brique et demie d'épaisseur, qu'à l'expiration du bail toutes les bâtisses et autres améliorations appartiendront au propriétaire du sol, et que dans le cas où la rente ne serait pas ponctuellement payée, le propriétaire du sol reprendrait possession de toute la propriété. Suivant un acte passé pardevant L. T. Caire, notaire, le [illegible] John F. Miller et ses ayans cause s'obligèrent à payer une somme additionnelle de $[illegible] par an. Ensemble avec la dite propriété, sujette au dit bail du 30 avril 1831, il sera vendu les droits, titres et intérêt de la succession de Nicolas Girod [illegible] sur les propriétés ci-dessus ainsi qu'ils résultent du dit Nicolas Girod contre S. A. Turner et John F. Miller, ses héritiers et autres, et à toutes les réclamations et représentations en vertu du dit procès, enregistré sous le No. 24,120 en la Cour de District du Premier District Judiciaire, dans lequel est demandée l'annulation du dit bail, et le paiement de la rente annuelle y stipulée depuis le 30 avril 1840, et aussi tous les droits que le dit Nicolas Girod pos[sède] en vertu des dits actes, passés pardevant John F. Miller pardevant L. T. Caire, notaire public, les 20 avril et 10 juin 1831.
Toutes ces propriétés seront vendues conformément à un plan fait par Joseph Pilie, voyer, lequel sera exposé dans une semaine à l'Arcade de Banks, portant les dimensions précises de chaque terrain et une coupe des bâtisses et améliorations.
Conditions: Un cinquième comptant, la balance à douze, dix-huit, vingt-quatre et trente mois de crédit, l'acquéreur fournissant des billets endossés à satisfaction garantis par hypothèque spéciale sur la propriété et portant intérêt à raison de huit pour cent l'an, à dater de leur échéance s'ils ne sont pas payés à maturité.
Les actes de vente seront passés par le soussigné, maître en chancellerie, pardevant Jules Mossy, notaire, aux frais des acquéreurs.
LOGAN HUNTON,
1 juin—1, 12 et 29 Maître en Chancellerie

ETAT DE LA LOUISIANE—Ville de la Nouvelle-Orléans—Pardevant moi, William Young Lewis, notaire public dans et pour la ville de la Nouvelle-Orléans, dûment commissionné et assermenté conformément à un acte de la Législature de l'Etat de la Louisiane, approuvé le 13me jour de mars mil huit cent trente sept, les personnes ci-après nommées sont convenues qu'une compagnie ou société limitée composée d'eux et d'autres personnes qui pourront s'y adjoindre plus tard, ont conduite ses affaires en la dite ville de la Nouvelle-Orléans dans l'Etat de la Louisiane, sous le titre et le nom de "Compagnie de remorqueurs de l'Union."
"Que l'opération de la dite compagnie sera de remorquer à la vapeur les bâtimens de la mer, y allant et en haut et en bas du fleuve Mississipi, et de transporter de cette manière le fret et des passagers, ainsi qu'au sauvetage et à l'allègement des bâtimens dans ledit fleuve ou à la mer.
Que le fonds capital de la dite compagnie est et demeure fixé à la somme de $25,500, divisé en actions de $100 chaque, ce qui est la valeur estimative des trois bateaux à vapeur Panther, Alton et Persian, leurs machines, agrès, bouilloires et dépendances, maintenant possédés par les parties ci-après nommées (avec le privilège d'augmenter ledit capital jusqu'à un montant n'excédant pas $150,000 et les actionnaires le demandent). Le capital sera comptant, et laquelle dite compagnie ainsi constituée existera et continuera pour le terme de deux ans à partir du trentième jour de mai 1845, et expirant les mêmes jour et mois de l'année 1847, si les actionnaires ne veulent pas la dissoudre plus tôt.
Que les personnes ci-après nommées sont actionnaires de la dite compagnie et ont droit au nombre d'actions du fonds capital attachées à leurs noms respectifs, pourvu qu'ils les aient payées comptant:
Junius Beebe, cent vingt deux actions.
Samuel Saunders Green, vingt-huit actions.
Edward Kernan, vingt-neuf actions.
Jean François Larguille, douze actions
Pierre Joseph Languille, onze actions
John Taylor Davis, cinq actions
Greenleaf Andrews, quinze actions.
James Brownlee, treize actions.
Ann Maria Winter, onze actions.
Charles Robinson, onze actions.
James Wells Riddle, onze actions.
Que l'administration de la dite compagnie sera sous la direction de Junius Beebe, qui en dirigera toutes les affaires et transactions des dits trois bateaux à vapeur, avec pouvoir de nommer un agent sous ses ordres, s'il en est requis, les dits actionnaires ou leurs successeurs au seul privilège de faire et altérer tous règlemens pour gouverner la dite compagnie.
Que ledit directeur tiendra un registre exact de toutes les transactions, affaires, procédures et comptes de la dite compagnie dans des registres réguliers, dont un tableau complet des recettes et dépenses d'icelle, et que chaque actionnaire participera dans les bénéfices affaires de la dite compagnie, en proportion du nombre de ses actions, et dans le net profit entre les actionnaires aux époques ci-dessus stipulées.
Que nuls actionnaires, ou leurs successeurs dans ladite compagnie, ne seront responsables pour les pertes et dommages éprouvés par la dite compagnie, pour un plus fort montant que celui qu'ils ont souscrit.
Que si aucune partie du fonds capital de la dite compagnie venait à être transférée pendant l'existence de la dite société, le dit transfert se fera par acte public, devant un notaire public, le tout les nouveaux actionnaires s'engageant, dans le dit acte de transfert, de se conformer à cette charte et à tous règlemens en dépendant.
Que la dite compagnie poursuivra et sera poursuivie, sous son titre de corporation, et qu'elle plaidera et qu'il sera plaidé contre elle, sous le dit titre de corporation.
Qu'à l'expiration du terme de la susdite société, les affaires de la susdite compagnie cesseront et seront liquidées par une vente des dits bateaux à vapeur et de leurs dépendances, à moins qu'une majorité des actionnaires ne veuille en agir autrement, alors la dite majorité des actionnaires exécutera et remplira tous les actes requis pour un règlement et une liquidation finale des dites affaires, de telle manière qui satisfera le plus à la justice et aux droits des parties intéressées.
Et, enfin, les personnes ici nommées en vertu des susdites stipulations, et contrat et arrangemens, créés et instituées par les clauses précédentes de société limitée, dans le but y mentionné, et à cet effet seulement, ont signé leurs noms respectifs.
Fait et passé à la Nouvelle-Orléans, ce vingt-troisième jour de mai, mil-huit-cent-quarante-cinq, en présence de William T. Lewis et de Leon L. Darier, tous deux de cette ville, témoins qui ont signé avec lesdites parties et moi notaire.
SIGNÉ,
James Brownlee, P. Languille,
John T. Davis, Maria Winter,
Greenleaf Andrews, Saml S. Green,
James W. Riddle, J. F. Languille,
Charles Robinson, Edward K. Harding,
Junius Beebe.
William T. Lewis, L. L. Darier, W. Y. Lewis, notaire public.
Je certifie par le présent que ce qui précède est une copie véritable de l'original déposé à mon dossier.
En foi de quoi, je certifie ces présentes sous ma signature et y appose mon sceau, à la Nouvelle-Orléans, ce 27 mai 1845.
W. Y. LEWIS, notaire public.
Le soussigné, conservateur des hypothèques pour cette ville et paroisse, certifie que l'acte précédent de société a été enregistré ce jour en son office au livre B, Sec. 2, folio 136. Nouvelle-Orléans, 27 mai 1845.
EDMOND WILTZ, Dép. conserv.
9 juin—1m2ps

UNE jument de selle à vendre à bon marché. S'adresser à M. F. Duffau, à son écurie, rue Bourbon près la rue St. Louis. 5 juin—10

LES soussignés offrent à vendre pour clore diverses consignations, savoir:
Eau de vie, en 1/2 et 1/4 pipes, savoir:
Pinet Castillon & Cie, 4me preuve, couleur ordinaire.
idem " couleur de Londres.
idem 1re prv, très vieille et supérieure.
Maglory 1re " idem
Otard, Dupur & Cie, 4me " dito
A. Seignette, 4me " dito
Vin rouge en barriques, Queyrie, Léognan, Graves, St-Emilion, St-Estèphe, St Julien et Chateaux Margaux.
Vin rouge en caisses, St-Julien, Léoville, Chateau Margaux, Latour et Chateau Lafitte.
Vin blanc en caisses, Barsac, Sauterne et Haut Sauterne.
Vin de Porto, " très vieux et supérieur.
Absinthe, kirsch, guignolet, Curaçao et liqueurs assorties, fines et superfines.
Cornichons (variantes) et moutarde de Bordeaux.
Sardines à l'huile, en grandes et en demi boîtes.
[illegible]
Champagne, de qualité supérieure et des meilleures marques [illegible]
[illegible]
[illegible] No. 22, rue Conti.

VENTES JUDICIAIRES

Marie Céleste Destrehan, épouse de A. Grailhe vs. [illegible] Commines.
EN vertu d'un writ de fi. fa. à moi adressé par l'honorable L. W. Collins, juge président de la Cour de Cité de la Nouvelle Orléans, j'exposerai en vente publique le 13 juillet 1846, à midi, dans la Rotonde de la Bourse de la Cité, rue St Louis, entre les rues Chartres et Royale,
Deux certains lots de terre, situés au faubourg Lacourse au dessus de cette ville, désignés par les Nos. 13 et 14 de l'ilet No. 2, borné par les rues Dryades, Hercules, Thalia et Erato, les dits lots sont contigus et mesurant chacun (mesure américaine) 32 pieds de face à la rue Hercules, sur une profondeur entre lignes parallèles de 127 pieds 10 pouces et 5 lignes, le tout d'après un plan dressé le 11 mars 1844, par A. Pilie, voyer de la Municipalité No. 2, et déposé au bureau de D. L. McCay, notaire public en cette ville.
Saisis dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—comptant. C. CLAIBORNE,
9 jn Marshal

CHAPEAUX—300 caisses chapeaux de différentes qualité, comprenant un assortiment de chapeaux, noir et couleur perle, en castor, à la mode, de en soie, feutre et de chapeaux [illegible] un bel assortiment de chapeaux de paille, à vendre par R. G. HOBBS,
11 mai 12, Douane.

BOTTES, Souliers et Brodequins—2500 caisses bottes, souliers et brodequins, en assortiment complet et convenables à la saison, à vendre par R. G. HOBBS,
11 mai 12, Douane.

ON a besoin de 300 couturières immédiatement. S'adresser à JOHN BELLOW, jnr.
11 mai Encoignure Conti et Vieille Levée

BOUTEILLES VIDES—3500 bouteilles vides en paniers de 150 l'un, en magasin et à vendre par
11 mai CHS. DUFOUR, 11 Conti

TABAC de Cuba—300 balles capes et tripes, à vendre par LAPEYRE, HARISPE & Co.,
11 mai 20 St Louis

PICADURA—80 barils, de qualité supérieure, à vendre par LAPEYRE, HARISPE & Co.
11 mai 20 St. Louis

HUILE—600 pouches huile d'Espagne, à vendre par LAPEYRE, HARISPE & Co.,
11 mai 20, St. Louis.

CAFE de la Havane—200 sacs café à vendre par
LAPEYRE, HARISPE & Co.,
11 mai 20, St Louis

CIGARES de la Havane—Un bel assortiment des meilleures marques, à vendre par
11 mai LAPEYRE, HARISPE & Co. 20, St. Louis

SUCRE raffiné de Boston—300 cones; Bacs en pièces—25,000; Thé—1000 boites; Thé supérieur—140 paquets; Clous—500 barils, venant de Boston; Blanc de baleine—400 caisses New-Bedford; Indigo—20 surons; Figues—500 tambours; Maquereaux—600 barils Nos. 2 et 3, et 500 colis, à vendre par
29 av NORCROSS & FOSDICK.

AMANDES—100 caisses amandes sans coques, de la nouvelle récolte, en débarquement du navire Caledonia, à vendre par TROISGROS & LAMPRE,
8 avril 36, Vieille Levée

GUAVA, pâte et gelée—A vendre par
11 m B VALLS, 96, Commune

RECEMMENT reçu de Marseille par le navire Mozart, et à vendre par les soussignés:
100 barriques vin Bergasse; 50 demi-barriques idem;
100 caisses vin muscat; 25 do Lunel, supérieur,
125 caisses olives, câpres et cornichons,
10 balles amandes à coques tendres,
200 paniers huile de J. Plagniol, 100 demi-paniers idem,
50 paniers idem de 24 demi-bouteilles; 50 paniers idem de 12 demi pipes.
1e avril J. F. BERCIER & Co,
54, Vieille Levée

NOUVEAUTES DE PARIS,
ENCOIGNURE DES RUES ROYALE ET CONTI.
MADAME VINCENT étant sur le point d'aller en France faire des achats, a l'honneur de prévenir les dames de la Nlle.-Orléans et des environs, qu'elle vendra les articles suivants, à des prix très modérés.
Chapeaux de paille Toscane, Rutland et à jour, dans les formes les plus nouvelles, pour femmes et enfants.
Barege et organdi imprimé, de Delffos, Mog & Co.
Châles et écharpes de barège, pèlerines et fichus brodés.
Rubans et fleurs, gants et mitaines de filet blanc et noir.
Robes de mousseline et mouchoirs de batiste brodés.
Dentelles de fil, idem en fil d'Ecosse et en coton.
Evantails, parapluies, ombrelles et corsets perfectionnés.
Echarpes de marcée, bas de soie et de fil d'Ecosse, blanc noir, à jour et brodés.
Aussi—Mantelets, écharpes et châles de dentelle, articles très nouveaux. 4 mai

LES soussignés offrent à vendre en débarquement des navires Ancona et Chateaubriand, venant du Havre, savoir:
Ombrelles, grande nouvea.
Parapluies soie noir, 24 à 36 pouces.
Corsets assortis. Toilettes noires et blanches.
Dentelles noires et blanches. Caleçons pour bains.
Bas [illegible] noires pour robes. Barège noirs do.
Chaussettes fil de lin pour hommes.
Do. coton blanc et bleu pour hommes et enfants.
Mouchoirs fil blanc de Chollet. Do batiste.
Bretelles coton blanc tricotées.
Do. gomme élastique, nouveau genre.
Anneaux à rideaux. Epingles, fantaisie pour coiffures.
Savons d'amandes amères. Do. fins assortis et en boîtes.
Essences, pommades, crême de Perse. Eau-de-Cologne sachets, extrait d'odeurs, caves à odeurs, philotrices, phi[illegible].
Rubans de fil français, assortis de numéros.
Boutons de fil, do de nacre, do. fantaisies.
Mousseline laine noire.
Toujours en magasin et à vendre à bon marché, un grand assortiment d'articles de saison.
Manuel annuaire de la santé, par F. V. Raspail.
1 juin F. & J. LACOSTE, 105, rue Royale.

$20 DE RECOMPENSE.
PARTI marron de l'habitation de M. Auguste Grand, située dans la paroisse Plaquemines, rive gauche du fleuve, à environ douze lieues de la Nouvelle Orléans, le nègre CHARLES, âgé d'environ trente ans, taille moyenne et parlant anglais et français. On suppose qu'il se tient dans la 3me Municipalité. La dite récompense sera payée à quiconque arrêtera le [illegible] et le logera dans une des geôles de cette ville ou le livrera à F. B. PETITPAIN,
29 mai No. 126 rue de Chartres

LIBRAIRIE DE Vve HEBERT,
149, rue de Chartres.
NOUVEAUTES LITTERAIRES reçues par le navire Chateaubriand du Havre.
Paris et A. Maquet—histoire de la Bastille, Gavarni; Œuvres choisies, Burette, Histoire de France, Rouget; Histoire d'Angleterre, Maltebrun, Géographie, Langues; dito, Dovers, France Maritime; Nodier, Contes Ill[ustrés]; Lamennais, Imitation de Jésus-Christ, Gavarni, Diable à Paris, tome 2 Briffaut, secret de Rome, ouvrage [illegible], [illegible] Mystères de l'Inquisition, Bescherelle, la Femme, Bossuet, Œuvres, nouvelle édition, Mondial, la Chartreuse, H. Monnier, Scènes populaires, Rousseau, Œuvres nouvelle édition, Thiers, Révolution française, nouvelle édition, A. Toussenel, les Juifs rois de l'époque, Thiers, Histoire du Consulat, nouvelle édition avec gravures, Ortolan, instituts de Justinien, 2 vols, Divers, Biographie universelle, Dumas, Œuvres, Raspail, Manuel de la santé, Cormenin, le livre des Orateurs, Reybaud, Etude sur les réformateurs; Pinard, Le Barreau, Cassée, Histoire de Philippe Auguste, Pauthier, Confucius et Mencius, Bouchardat, Formulaire magistral, Dito, Annuaire de Thérapeutique 1846, dito, Supplément à l'annuaire de Thérapeutique 1846, Lavergne, Chateaux historiques de France, divers, l'Echo des Feuilletons, année 1846, No 1; dito, Revue Pittoresque, année 1846 No 5, dito Journal de M. le Curé; dito, l'Illustration, Journal universel, Nos. d'avril 1846, Balzac, Paris marié, 1 vol. Michelet et Guinet, Conseils aux Jésuites, divers, les Vies des Saints, 1 vol. dito, Connaissances utiles [illegible] 1847 et 1845, avec ses additions; Le Bion, Histoire de [illegible] ans.
Musique nouvelle pour piano, à 25 pour cent de remise, livres nouveaux de médecine, chimie et pharmacie.
Assortiment d'ouvrages de piété, livres de prières, do pour enfans, do pour écoles en anglais et en français, ouvrages classiques. 12 juin

BOUCHONS—300 milliers pour bouteilles et demi-bouteilles, à vendre par
29 m NUMA LACOSTE, 103, rue Royale

SARDINES A L'HUILE—3,000 boîtes et demi boîtes, à vendre par
29 m NUMA LACOSTE 103, rue Royale

ABSYNTHE ET KIRCHEN-WASSER—100 caisses à vendre par
29 m NUMA LACOSTE, 103, rue Royale

TABAC de la Vuelta Abajo—38 balles de qualité supérieure, capes et tripes, à vendre par
HEPBURN & TURPIN,
21 av No. 11, rue Royale

ANISETTE—300 paniers anisette fine, surfine et superfine, à vendre par
29 m NUMA LACOSTE, 103, rue Royale

CIGARES de la Havane—400,000 Cigares des meilleures manufactures, importés et à vendre à bas prix pour clore diverses factures, par
HEPBURN & TURPIN,
25 mars No. 11, rue Royale.

ABSINTHE SUISSE—30 caisses, de la marque de Vernin & Lecoultre, en débarquement du navire Ancona, à vendre par LEOPOLD JEANNET,
5 mai 22 St Louis

SERRURES Françaises—4 caisses Serrures françaises, numéros assortis, en débarquement du navire Pactolus, et à vendre par LEOPOLD JEANNET,
16 mai 22, St Louis

CAFE DE LA HAVANE—98 sacs café tr. vert, en débarquement du brick T. Street, à vendre par
RAYMOND CAPDEZAC,
6 mai 54, Vieille Levée

ON désirerait trouver une bonne gardienne d'enfans âgée de 10 à 12 ans, parlant le français, qui trouverait à s'employer comme telle, en s'adressant au No. 27, rue de la Commune. 27 m

VINS en barriques et demi barriques St. Emilion, St. Julien Medoc, Chateau Margaux, Chateau Lafitte, Chateau Léoville, Barsac, Sauterne, Haut Barsac et Haut Sauterne.
A vendre par NUMA LACOSTE,
29 mai 103 Royale

BRETELLES Polka—75 douzaines bretelles Polka, américaines; mérinos français—12 pièces mérinos noir et de [illegible] couleur; Brosses françaises—50 paires brosses françaises fines, à vendre par
LOISON & SYLVESTRE,
1 juin 36, Chartres

EPONGES—Une caisse éponges très fines, de Smyrne, à vendre par RICKER & PEARSON,
30 mai 62, Camp

SUCRE de la Havane—250 caisses Blanc, jaune et brun, en magasin et à vendre par
20 mars ED. CLAGUE, 29 Gravier

A VENDRE en débarquement du navire Ancona, venant du Havre:
12 meules fromage de Gruyère,
25 fromages pâte grasse,
144 do têtes de maure fait de Hollande,
100 dames-jeannes de 3 galion,
100 do do
A vendre par NUMA LACOSTE,
22 mai 103, rue Royale

DIVERS—1000 sacs café de la Havane, Rio et Java; 600 caisses sucre de la Havane, blanc, jaune et brun; 700 balles tabac de cube et Vuelta de Abajo pour capes et tripes; 400 milliers cigares de la Havane, marques assorties, à vendre par TROISGROS & LAMPRE,
26 in 36, Vieille Levée.

OLIVES D'ESPAGNE—200 barils à vendre à bas prix par St. Vor. BARRETT,
13 mai 21, Gravier

SALAISONS—100 caisses olives verdales, 100 do câpres capotes, 100 do cornichons, reçu par le navire Mozart, Marseille, à vendre par St. Vor. BARRETT,
13 mai 21, Gravier

CONDUIT aux épaves de la Municipalité No 1, rue Dumaine, entre Derbigny et Roman:—Une VACHE blanche, quelques taches noires, marques aux oreilles, étampée du coté gauche des lettres qui ressemblent A B, et du coté droit illisible, sans aucune autre marque ni étampe apparente.
Un ETALON alezan, une raie blanche au front, une tache blanche au pied gauche de derrière, étampé sur l'épaule droit des lettres qui ressemblent F C, sans aucune autre marque ni étampe apparente.
Si d'ici au 20 juin les dits animaux ne sont point réclamés, ils seront vendus aux lieu et heure accoutumés, par l'encanteur nommé par l'Etat. MICHEL DUREL,
6 juin Gardien des Epaves.

CONDUIT aux épaves de la Première Municipalité, rue Dumaine, entre Derbigny et Roman:—Un CHEVAL canelle, une raie blanche au front, marqué de harnais sur le corps, ayant les jambes de derrière ualsée, sans aucune autre marque ni étampe apparente. Si d'ici au 20 juin, le dit cheval n'est pas réclamé, il sera vendu au lieu et heure accoutumés, par l'encanteur nommé par l'Etat.
MICHEL DUREL,
10 juin—10 Gardien des épaves.

CONDUIT aux épaves de la Première Municipalité, rue Dumaine, entre Derbigny et Roman:—Un CHEVAL gris, une raie blanche au front, trois pieds blancs, étampé sur l'épaule gauche [illegible] sans aucune autre marque ni étampe apparente.
Si d'ici au 20 juin, le dit cheval n'est pas réclamé, par l'encanteur [illegible] lieu et heure accoutumés.
MICHEL DUREL,
par l'Etat. Gardien [illegible]
9 juin—10

CONDUIT aux épaves de [illegible] Un pou[illegible] municipalité—Un pou[illegible] [illegible] rouan, d'environ 13 1/2 mains [illegible] blanc, la [illegible] épaule gauche O. H. le pied droit [illegible]
[illegible]

BOUTEILLES VIDES [illegible] à vendre par [illegible] 103, rue Royale
29 m

VENTES DE CE JOUR

PAR P. E. TRICOU.
MARCHANDISES SECHES.
AUJOURD'HUI samedi, 13 juin, 10 heures [illegible] au magasin d'encan No. 136, [illegible] baraques
10 caisses [illegible] blanc 4/4,
[illegible] do [illegible] 3/4,
[illegible] balles coutils à matelas
12 balles cotonnades rayées pour chemises,
2 caisses cotonnades,
10 caisses Indiennes dessins nouveaux
1 caisse écharpes soie,
1 caisse dentelles. 13 juin

PAR SYKES & HYDE.
A. DEVALL, Encanteur
FOIN! FOIN!
AUJOURD'HUI, 13 courant, à 10 heures, il sera vendu sur la Levée, vis à vis la rue Gravier, en débarquement du vapeur Empire
237 balles FOIN
Conditions—comptant 13 juin

PAR SYKES & HYDE.
A. DEVALL, encanteur.
SAMEDI 13 du courant, à 5 heures P. M., il sera vendu à l'inspection de Winburn, encoignure des rues Notre Dame et Commune, sous l'inspection des gardiens du port, et pour compte de qui il appartiendra,
81 barils Porc mess;
138 do do prime; 36 do têtes, partiellement avariés.
Conditions, comptant 12 juin

PAR SYKES & HYDE.
A. DEVALL, encanteur.
RIZ! RIZ! RIZ!
SAMEDI 13 courant, à midi, il sera vendu sans réserve, à leur magasin d'encan, rue des Magasins,
60 barriques Riz.
Conditions, à la vente. 13 juin

ENCAN.
Vente positive et sans réserve.
LES soussignés vendront samedi prochain, 13 courant, par l'entremise de M. J. B. Blache, [illegible] de Marchandises.
Grand assortiment d'articles de Paris [illegible] pour dames; soieries, rubans assortis; [illegible] chaussures de femmes et enfants, corsets et [illegible] en pièces; articles de tailleurs, coutils façonnés, boutons soie et autres; articles de cordonniers; lastings, doublures, veaux; tiges de bottes, &c. &c.
Les catalogues seront prêts vendredi matin. Les acheteurs sont priés de venir examiner la marchandise avant la vente.
11 jn CHAUVIN & LEVOIS,
66, Chartres.

Succession de Catherine Souffron, décédée, femme de Jos. Mello, h. d. c. l.
PAR WM. BERGER, ENCANTEUR,
EN vertu d'un ordre de l'honorable Cour des Preuves portant date du 9 mai courant, il sera vendu à la Bourse de la Cité, rue St. Louis, samedi le 13 juin, à midi, un lot de terre dans la ville de la Nouvelle-Orléans, situé rue d'Orléans, entre Bourgogne et Remparts, mesurant 29 pieds français de face à la rue d'Orléans, sur 90 pieds de profondeur, attenant d'un côté à la propriété de Mr. Didier Dreux, et de l'autre côté à celle de Theodore Seghers, ensemble avec les bâtisses et améliorations sur le dit terrain.
Conditions.—317 piastres comptant, la balance à 6, 12 et 18 mois de crédit, payable en billets endossés à la satisfaction de l'administrateur de la succession. A défaut de paiement lesdits billets porteront intérêt de 8 pour cent par an, avec la clause de non aliéner jusqu'au parfait paiement.
L'acte de vente pardevant Octave de Armas, notaire public, aux frais des acquéreurs.
15 mai—5f 23, 30m, 6, 13j

VENTES A L'ENCAN

PAR SYKES & HYDE.
A. DEVALL, Encanteur.
CAFE! CAFE! CAFE!
LUNDI, 15 courant, à 10 heures, il sera vendu au No 119, rue du Canal, sous l'inspection des gardiens du port, pour le compte de qui il appartiendra,
400 sacs Café de Rio, légèrement avarié pendant le voyage de Rio Janeiro.
Conditions, comptant. 13 jn

Vente pour Liquidation.
Vins en barriques et en caisses, &c.
PAR J. B. BLACHE & Co.
MARDI, 16 du courant, à 10 1/2 heures A. M., il sera vendu au No 25, rue St Louis, entre les rues Royale et Bourbon
34 barriques vin rouge St Emilion et St. Julien,
22 demi do do Pauillac, Margaux, supérieur,
45 caisses vins supérieurs de différentes qualités;
10 balles de bouchons;
60 caisses eau de fleur d'oranger,
Sardines en boîtes et demi do; fruits à l'eau de vie, câpres à l'huile, fil à voile en pelottes, liqueurs assorties, surfins de Chauvet, curaçao, le tout d'importation directe, ustensiles de bureaux, &c. 12 juin

PAR SYKES & HYDE.
A. DEVALL, encanteur.
Succession de Thomas Hill.
MERCREDI, 17 juin 1846, à 4 1/2 heures de l'après midi, à l'encoignure des rues Craps et du Port, en vertu d'un ordre rendu par l'honorable Cour des Preuves, dans et pour la paroisse et ville de la Nouvelle-Orléans, Etat de la Louisiane, en date du 5 juin 1846, il sera vendu pour le compte de la succession de Thomas Hill:
Un lot de meubles meublans, deux caisses de nappes, une charrette, un lot de bouteilles vides &c. &c.
Conditions—Comptant. 6 juin—3

Vente de succession—11 Lots de Valeur sur les rues Tchoupitoulas et St. Thomas.
PAR CHRISTY & CENAS,
WM. H. CHRISTY, Encanteur.
SAMEDI 20 juin 1846, il sera vendu à midi, à l'Arcade de Banks, rue des Magasins, en vertu d'un ordre de l'honorable Cour des Preuves dans et pour la ville et paroisse de la Nouvelle-Orléans, et dans la poursuite de la succession de feue Mme Phœbe Hunter, les propriétés ci-après décrites:
11 lots de terre situés dans l'ilet borné par les rues Tchoupitoulas, Bellechasse, St Thomas et Ste. Thérèse, figurés sur un plan fait par Geo. T. Dunbar, en date du 31 janvier 1845, et déposé en l'étude de Wm. Christy, notaire public, et portant le No 69 de son livre de plans No. 1.
Les Nos. 2, 3, 4 et 5 sont contigus et mesurent chacun 25 pieds de face sur la rue Tchoupitoulas, sur une profondeur de 164 pieds 11 pouces et 2 lignes, et 27 pieds de largeur sur la ligne du fond, aboutissant à une allée de 20 pieds de largeur.
Le lot No. 6 est contigu au No. 5, et mesure 30 pieds de face à la rue Tchoupitoulas, sur une profondeur de 166 pieds 11 pouces et 2 lignes, et 26 pieds 6 pouces de largeur sur la ligne du fond, faisant face à une allée de 20 pieds de largeur.
Le lot No. 9, mesure 25 pieds 4 pouces 6 lignes de face sur la rue St Thomas, sur une profondeur de 144 pieds 11 pouces 2 lignes, et 25 pieds 4 pouces 6 lignes de large, sur la ligne du fonds et faisant face à un passage de 20 pieds de large.
Le lot No. 10 est contigu au No. 9, et mesure 25 pieds 4 pouces 3 lignes de face à la rue St Thomas, sur une profondeur de 144 pieds 11 pouces 2 lignes et 25 pieds 4 pouces 3 lignes de large sur la ligne du fond, faisant face à un passage de 20 pieds de largeur.
Les Lots Nos. 11, 12, 13, 14, 15, 16, sont contigus et mesurent chacun 27 pieds de face à la rue St Thomas, sur une profondeur de 114 pieds 11 pouces et 2 lignes, et 27 pieds de largeur sur la ligne du fond et faisant face à une allée de 20 pieds de largeur.
Le lot No. 17 mesure 23 pieds et 6 pouces de face à la rue St Thomas, sur une profondeur de 164 pieds 11 pouces et 2 lignes sur la ligne qui le sépare du lot No. 16, et 170 pieds 6 pouces et 2 lignes sur la ligne supérieure.
Conditions—Un quart comptant, la balance à 6, 12, et 18 mois de crédit, en billets endossés à satisfaction et garantis par hypothèque sur la propriété, et portant un intérêt de huit pour cent par an à dater du jour de l'échéance jusqu'au paiement final.
Les actes de vente pardevant Wm. Christy, not. public aux frais des acquéreurs. 16 mai—1j

PAR ABAT & DOMINGON.
EN vertu d'un ordre de l'honorable Cour de District du Premier District Judiciaire de l'Etat de la Louisiane, en date du 15 mars 1846, il sera vendu le mardi 16 de juin 1846, à midi, à la Bourse de Cité, rue St. Louis, entre Chartres et Royale.
La propriété et les esclaves ci-après décrits, abandonnés par M. Jean Dominique Victor Marion de Montilly, à ses créanciers.
Un certain LOT DE TERRE situé en cette ville au faubourg Marigny, 3me district, à l'encoignure des rues d'Amour et Bons Enfans, mesurant 25 pieds de face à la rue Mosquet [illegible] pieds de profondeur. Le dit lot est borné du côté droit par la propriété de M. Barré, et sur le côté gauche par le lot No. 319, et une partie du lot No. 320, ensemble avec les édifices et améliorations qui s'y trouvent.
CARLOS, mulâtre, âgé d'environ 26 ans;
SOPHIE, mulâtresse, âgée d'environ 17 ans.
Conditions—Un tiers comptant, et le reste à six et neuf mois de crédit, en billets endossés à la satisfaction du syndic, portant huit pour cent d'intérêt comme chaque propriété sera spécialement hypothéquée avec privilège du vendeur sur la propriété et la clause de non aliéner jusqu'à final paiement du dernier billet.
Les actes de vente par devant A. Chappelle, notaire public.
[illegible] mai—3 en 3j

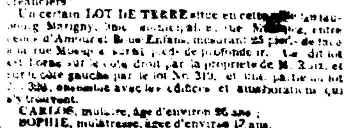

REÇU par le navire St Mary, DIX MILLE SANGSUES HONGROISES de premier choix et par la voie de la Havane quinze mille SANGSUES ESPAGNOLES, à vendre depuis cinq sous jusqu'à vingt cinq sous. Elles sont toutes garanties
AU DEPOT RUE DU QUARTIER,
Entre Condé et Levée, près de l'Hôtel [illegible] No. 46. 2 av

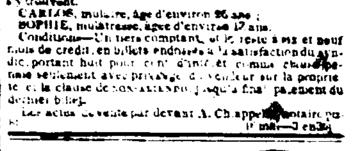

SANGSUES! SANGSUES!
LE soussigné reçoit par les arrivages d'Europe, des SANGSUES HONGROISES & SUEDOISES, qu'il vend toujours à ses prix habituels, à ses dépôts, rue de Chartres No 187, et rue St Charles, No. 42.
4 av J. B. RUSCONI.

SANGSUES.
DOUZE MILLIERS SANGSUES hongroises et suédoises reçus par le navire Devonshire, Thompson, et à vendre au Grand Dépôt Général, en gros et en détail, au prix le plus in [illegible] rue de l'Esplanade, encoignure Casacalvo, No. 96.
Le même Frères a reçu par le brick P. Soulé, SIX MILLIERS SANGSUES ESPAGNOLES qu'il vendra depuis cinq jusqu'à quinze sous pièce. Les prix ne varieront point pendant la durée des maladies.
12 juin J. B. SOUBIRAN.

VINS en caisses par 12 bouteilles et 24 demi do: St. Julien Medoc, Chateau Léoville, Barsac, Sauterne, Haut Barsac et Haut Sauterne, à vendre par
NUMA LACOSTE,
29 mai 103, Royale.

ON a besoin immédiatement d'un Maître d'Etude au Lycée de Franklin, encoignure des rues Royale et Hôpital. On donnera la préférence à quelqu'un parlant les deux langues. S'adresser au lycée, après cinq heures de l'après-midi. 4 juin

MM. P. A. & L. DEMONICO, ont l'honneur de prévenir leurs amis qu'ils ont ouvert leur nouvelle maison No 25, Broadway, au coin de la rue Morris, New York, sera ouverte le 1er juin. Ils n'ont rien négligé pour rendre leur établissement commode et agréable, et feront tous leurs efforts pour justifier la confiance du public.
New-York, 20 mai 1846. 30mai—9

VIN en caisses—250 caisses vieux vin St. Julien, et St. Emilion, au bénéfice du draw-back, à vendre par
1 juin LOISON & SYLVESTRE, 36 Chartres

AMANDES—50 caisses amandes sans coques, en magasin et à vendre par TROISGROS & LAMPRE,
mai 36, Vieille-Levée.

BOTTES, SOULIERS ET BRODEQUINS—24 caisses en débarquement des navires W Gray et Medora formant un assortiment de chaussures pour commerce de la ville et de la campagne, à vendre par
G. W. DUNBAR, [illegible]
9 m

CIGARES de la Havane—[illegible] en débarquement du T. [illegible]
[illegible] par [illegible]
8 jn 36 Vieille Levée

SUCRE—60 caisses [illegible] de la Havane, en débarquement du T. Street, à vendre par
J. M. CABALLERO,
36 Vieille Levée

[illegible]—60 caisses, à vendre par
NUMA LACOSTE, 103, rue Royale

ECRIN[illegible]
Le soussigné a reçu un assortiment d'écrins [illegible] pompe. [illegible] jusqu'à ce jour.
V. HEBERT,
12 juin 149, Chartres

A vendre par le soussigné, pour clore diverses consignations:
30 barriques vin rouge St. Emilion.
7 do do St. Julien
14 demi barriques Margaux.
12 do Pauillac.
30 caisses de 12 bouteilles vin rouge diverses qualités.
20 do 12 do et 24 demi bouteilles vin blanc Sauterne.
10 balles bouchons diverses qualités.
2 caisses de 48 demi bouteilles Sardines à l'huile.
EDOUARD LARONDE,
85 rue St. Louis

TABAC DE LA HAVANE—[illegible] balles, à vendre par
8 juin B. VALLS, 96, Commune